

# Comité consultatif de la Réserve naturelle de Saint-Martin

---



## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

# Sommaire

Présentation de la RNN	3 - 13
• Description	4
• Biodiversité	5
• Gestion	9
• Réglementation	9
• Délimitation	11
• L'équipe	13
Présentation du plan du gestion 2018-2027	14 - 18
Rapport d'activités au 31 décembre 2019	19 - 82
Compte-rendu du comité consultatif du 26 juin 2019	83 - 87
Composition et fonctionnement du comité consultatif	88 - 91
Bilan financier 2019	92
Budget prévisionnel 2020 cf. cerfa	

# 「Présentation de la RN」

**Localisation** : île de Saint-Martin  
Collectivité de Saint-Martin  
**Surface totale** 3 060 hectares, dont :  
**Terrestre** : 153 hectares  
**Marine** : 2 907 hectares

**Type de protection** : Réserve naturelle nationale  
**Catégorie UICN** : IV

## Présentation

**3 écosystèmes marins et côtiers juxtaposés :**

- Espaces lacustres et mangroves,
- Herbiers de phanérogames marines et récifs coralliens,
- Espaces littoraux (plages, falaises, îlets, végétation de bord de mer)

**4 grandes unités écologiques :**

- Les formations xérophytiques des côtes et falaises,
- Les récifs coralliens,
- La mangrove,
- Les herbiers de phanérogames marines

La plage de Petites Cayes





## Biodiversité

### Principaux habitats, faune et flore remarquables

Les formations xérophytiques sont très caractéristiques des conditions pédo-climatiques de l'île de Saint-Martin, ce qui explique leur importance. L'île subit un climat sec, et les épineux et les plantes grasses dominent sur la région littorale au vent. Cette couverture végétale contient diverses espèces de Croton (Ti-Baume), de Lantana (Mille-Fleurs ou Ti-Baume jaune), de cactus, des frangipaniers blancs ainsi que quelques essences arborescentes telles qu'acacias et gommiers.

La mangrove, typique de la zone intertropicale, est un écosystème particulier se développant dans la zone intertidale. Elle est composée d'essences ligneuses halophytes

dominées par le palétuvier rouge *Rhizophora mangle*. Elle sert de zones de nurseries pour de nombreuses espèces (poissons, crustacés...) qui s'y reproduisent et vivent à l'état adulte dans d'autres milieux. Autrefois plus abondante, elle n'occupe qu'un territoire très restreint aux abords de l'Étang aux poissons et des salines d'Orient.

Les herbiers sous-marins sont composés de phanérogames marines formant des prairies où prédomine l'herbe à tortue *Thalassia testudinum*. On les rencontre sur les formations sableuses proches du littoral.

Elles forment de grandes étendues servant de zones de nurseries et de frayères pour de nombreuses espèces aquatiques (poissons, mollusques, crustacés, tortues...).

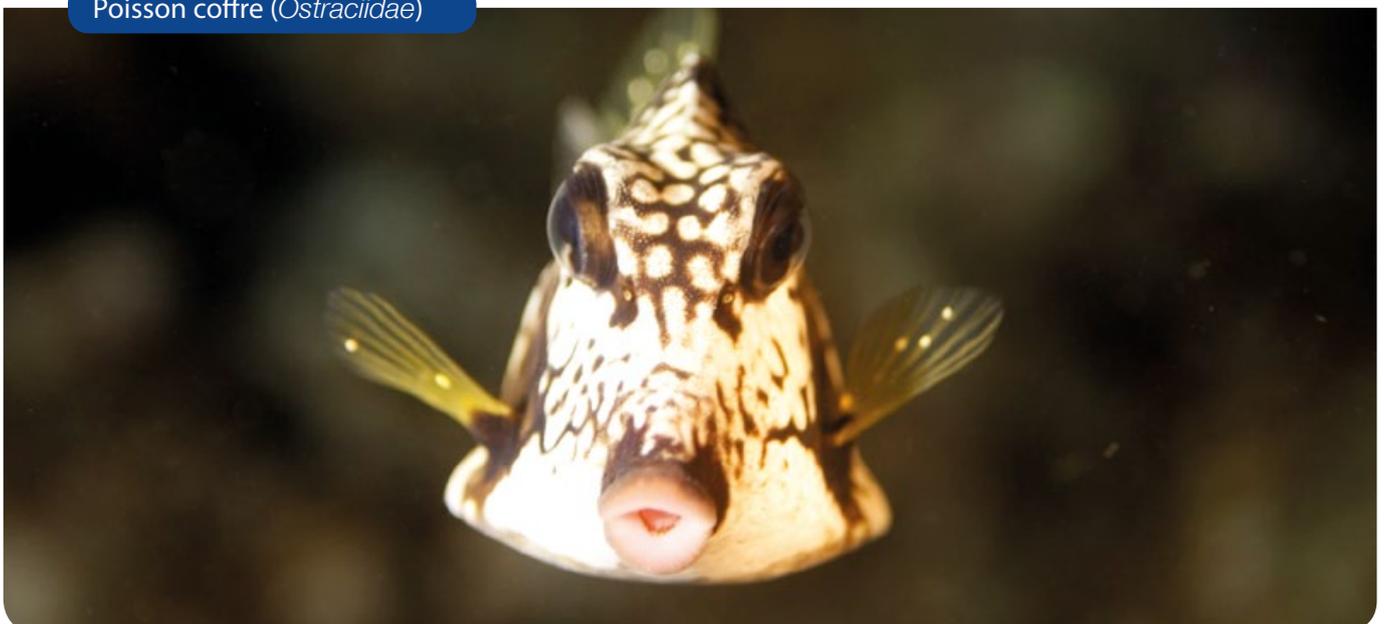


Les formations coralliennes de récifs construits de l'île de Saint-Martin se retrouvent uniquement dans le périmètre de la Réserve Naturelle sur la côte Nord-Est à Est entre Eastern Point et Babit Point. Ces récifs coralliens ont d'ailleurs constitué l'un des facteurs primordiaux pour la délimitation de la Réserve, d'où l'importance de la protection de ces milieux. On note également des formations coralliennes non bioconstruites sur les formations rocheuses en continuité avec les falaises et versants terrestres. Leur extension en mer est très limitée (3 à 5 mètres de profondeur) et elles sont vite remplacées par les herbiers sous-marins.

Quatre espèces de cactus sont présentes dont l'une figure sur la liste régionale des espèces à protéger par arrêté ministériel, *Melocactus intortus* ou Tête à l'anglais ; sa densité est particulièrement élevée en deux stations. Les trois autres sont *Mamillaria nivosa*, *Opuntia triacantha* et *Cephalocereus nobilis*.

Quatre espèces de palétuviers, la plupart des espèces de phanérogames marines, coraux, gorgones, mollusques, crustacés, reptiles marins, oiseaux de mer et oiseaux des zones humides du littoral sont protégées par plusieurs conventions et notamment au niveau international par la Convention de Carthage.

Poisson coffre (*Ostraciidae*)



# L'avifaune

85 espèces d'oiseaux inféodés aux étangs et 6 espèces d'oiseaux marins, dont :

Balbuzard pêcheur, *Pandion haliaetus*

Colombe à queue noire, *Columbina passerina*

Frégate superbe, *Fregata magnificens*

Grande Aigrette, *Ardea alba*

Héron Garde-bœufs, *Bubulcus ibis*

Mouette atricille, *Larus atricilla*

Paruline jaune, *Dendroica petechia*

Pélican brun, *Pelecanus occidentalis*

Pluvier à collier interrompu, *Charadrius alexandrinus*

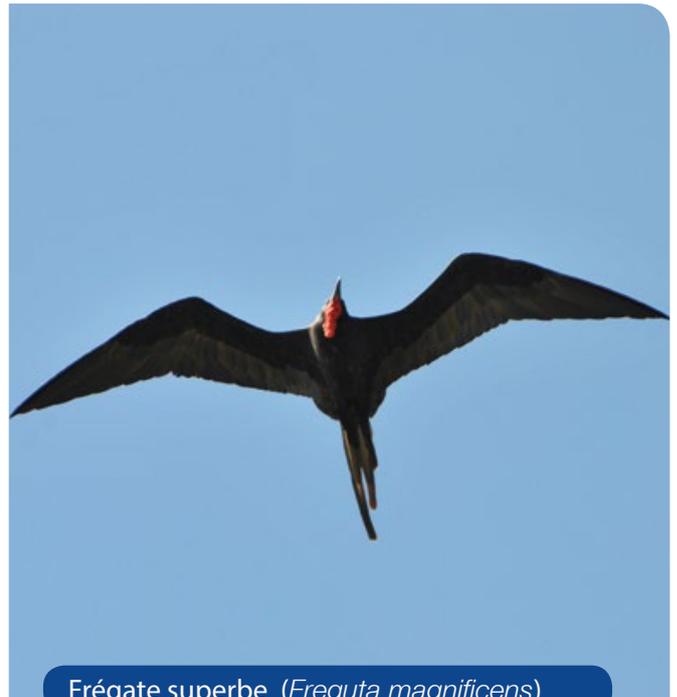
Pluvier de Wilson, *Charadrius wilsonia*

Sucrier à ventre jaune, *Coereba flaveola*

Saint-Martin constitue une zone de passage et d'hivernage privilégiée pour les limicoles et les anatidés.

Saint-Martin possède effectivement une topographie favorable à l'accueil d'oiseaux, grâce à la présence de nombreux étangs répartis sur l'ensemble de l'île.

Les 14 étangs de Saint-Martin - dont deux sont

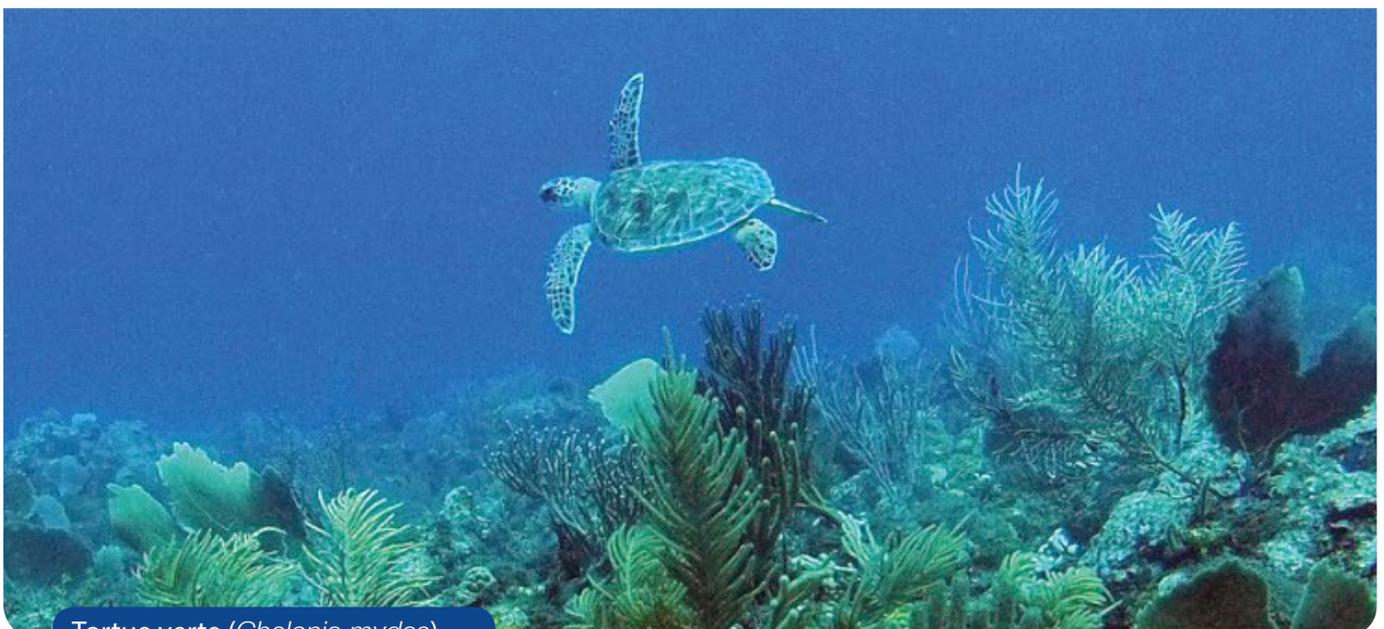


Frégate superbe (*Fregata magnificens*)

classés en réserve naturelle (Salines d'Orient et étang aux Poissons) - font l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope. Ils sont affectés au Conservatoire du littoral et gérés par la Réserve naturelle.

# Les tortues

Les sites de la Réserve Naturelle sont des lieux de ponte pour des tortues marines, comme la tortue luth, *Dermochelys coriacea*, la tortue imbriquée, *Eretmochelys imbricata* ou la tortue verte, *Chelonia mydas*.



Tortue verte (*Chelonia mydas*)

# Les mammifères marins

- Dauphin commun (*Delphinus delphis*)
- Dauphin tacheté pantropical (*Stenella attenuata*)
- Dauphin tacheté de l'Atlantique (*Stenella frontalis*)
- Dauphin à long bec (*Stenella longirostris*)
- Grand dauphin (*Tursiops truncatus*)
- Globicéphale tropical (*Globicephala macrorhynchus*)
- Orque (*Orcinus Orca*)
- Baleine à bosse (*Megaptera novaeangliae*)
- Cachalot (*Physeter macrocephalus*)

Baleine à bosse (*Megaptera novaeangliae*) et son petit © Laurent Bouveret



# Gestion

**Statut de l'organisme de gestion :** Association de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin

**Président :** Harvé Viotty

**Vice-présidents :** Pierre Aliotti, Bulent Gulay

**Trésorier :** Michel Vogel

**Secrétaire :** Brigitte Delaître

**Direction :** Nicolas Maslach

**Coordonnées :**

Réserve naturelle nationale de Saint-Martin

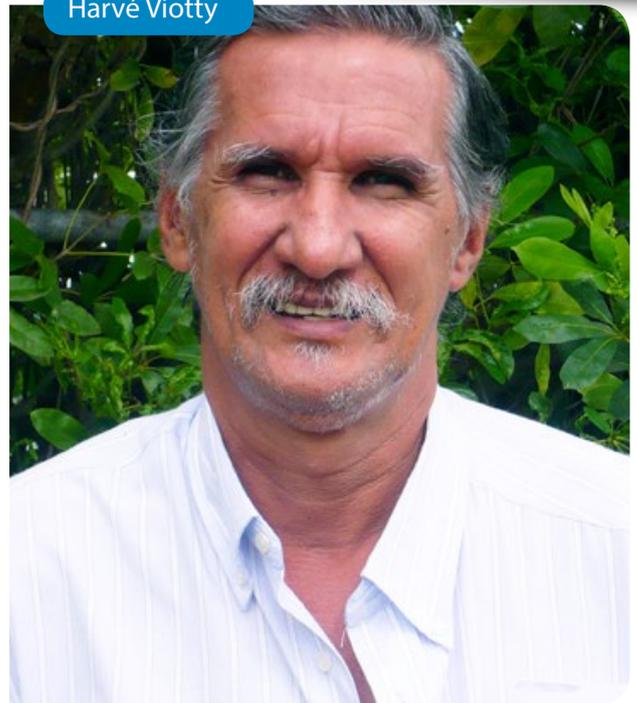
11-13 rue Barbuda, Hope Estate

97150 Saint-Martin

[www.reservenaturelle-saint-martin.com](http://www.reservenaturelle-saint-martin.com)



Harvé Viotty



# Réglementation

**Décret n 98-802 du 3 septembre 1998 Art.**

**5.** - Il est interdit d'introduire à l'intérieur de la réserve des animaux, quel que soit leur état de développement, sauf autorisation délivrée par le préfet, après consultation du Conseil national de la protection de la nature et à l'exception de ceux qui participent à des missions de police, de recherche ou de sauvetage.

Il est interdit, sous réserve de l'exercice de la pêche dans les conditions fixées par l'article 9 du présent décret, et sous réserve d'autorisations délivrées à des fins scientifiques ou d'entretien de la réserve par le préfet, après avis du comité consultatif :

De porter atteinte aux animaux d'espèce non domestique ainsi qu'à leurs oeufs, couvées, portées, ou nids, ou de les emporter hors de la réserve ;

De troubler ou de déranger les animaux.

**Art. 6.** - Il est interdit :

1° D'introduire dans la réserve tous végétaux, sauf autorisation délivrée par le préfet, après consultation du Conseil national de la protection de la nature ;

2° Sous réserve d'autorisations délivrées à des fins scientifiques ou d'entretien de la réserve par le préfet, après avis du comité consultatif, de porter atteinte aux végétaux ou de les emporter en dehors de la réserve.

**Art. 7.** - Le préfet peut prendre, après avis du comité consultatif, toutes mesures en vue d'assurer la conservation d'espèces animales ou végétales dans la réserve ou la limitation d'animaux ou de végétaux surabondants dans la réserve.

**Art. 8.** - L'exercice de la chasse est interdit sur toute l'étendue de la réserve.

**Art. 9.** - La pêche à la ligne, au filet, à la nasse, la chasse sous-marine au fusil ou tout autre instrument similaire, le ramassage d'animaux vivants ou morts sont interdits dans l'espace maritime de la réserve. Toutefois, la pêche des appâts à l'épervier, d'une part, et l'usage des types de sennes ciblant des espèces pélagiques de petite taille sans contact du filet avec le fond, d'autre part, peuvent être autorisés dans des conditions déterminées par arrêté cosigné par le préfet et par le délégué du Gouvernement pour la coordination de l'action de l'État en mer, après avis du comité consultatif.

Dans l'espace lacustre, la pêche est réglementée par le préfet, après avis du comité consultatif.

**Art. 10.** - Les activités agricoles, pastorales et forestières sont interdites, sauf le pâturage traditionnel au piquet, qui est réglementé par le préfet, après avis du comité consultatif.

**Art. 11.** - Il est interdit :

1° D'abandonner ou de déposer tout produit de nature à nuire à la qualité de l'eau, de l'air, du sol ou du site ou à l'intégrité de la faune et de la flore ;

2° D'abandonner ou de déposer des débris de quelque nature que ce soit ;

3° De troubler la tranquillité des lieux par toute perturbation sonore, sous réserve de l'exercice des activités autorisées par le présent décret ;

4° De camper sous une tente, dans un véhicule ou tout autre abri. Toutefois, le préfet peut autoriser et réglementer le bivouac ;

# Réglementation



5° De porter atteinte au milieu naturel en faisant du feu en dehors des installations prévues à cet effet ou en faisant des inscriptions autres que celles nécessaires à l'information du public ou à la gestion de la réserve ;



6° De pratiquer le ski nautique ainsi que le scooter des mers sur toute l'étendue de la réserve.



**Art. 12.** - Les travaux publics ou privés sont interdits, sous réserve des dispositions de l'article L. 242-9 du code rural. En particulier, le ministre chargé de la protection de la nature pourra autoriser en tant que de besoin les travaux rendus nécessaires par le rejet en mer d'effluents assainis, après avis du Conseil national de la protection de la nature.



Les travaux nécessités par l'entretien de la réserve ou la sécurité de la navigation peuvent être autorisés par le préfet et par le délégué du Gouvernement pour la coordination de l'action de l'État en mer, dans leurs domaines de compétence respectifs, après avis du comité consultatif, sous réserve de l'application de l'article R. 242-22 du code rural.



**Art. 13.** - La collecte des minéraux, des fossiles et vestiges archéologiques est interdite, sauf autorisation délivrée à des fins scientifiques par le préfet, après avis du comité consultatif, et conformément à la réglementation en vigueur pour les fouilles archéologiques.



**Art. 14.** - Toute activité de recherche ou d'exploitation minière, en particulier l'extraction de sable, est interdite dans la réserve.



**Art. 15.** - Toute activité industrielle ou commerciale est interdite. Seules peuvent être autorisées par le préfet, après avis du comité consultatif, les activités commerciales liées à la gestion et à l'animation de la réserve naturelle compatibles avec les objectifs du plan de gestion.



**Art. 16.** - Sur la partie marine, la circulation des personnes ainsi que la navigation et le mouillage des engins et des embarcations sont réglementés par arrêté conjoint du préfet et du délégué du Gouvernement pour la coordination de l'action de l'État en mer, après avis du comité consultatif. Ces dispositions ne sont pas applicables aux embarcations utilisées pour des missions, de police, de sauvetage, de maintenance ou de signalisation maritime et pour la gestion de la réserve.



**Art. 17.** - La circulation des véhicules à moteur sur la partie terrestre est limitée aux voies ouvertes à la circulation publique. Toutefois cette interdiction n'est pas applicable :

- 1° Aux véhicules utilisés pour l'entretien et la surveillance de la réserve ;
- 2° A ceux des services publics ;
- 3° A ceux utilisés lors d'opération de police, de secours ou de sauvetage.

**Art. 18.** - La circulation des personnes peut être réglementée par le préfet, après avis du comité consultatif, sur les parties terrestres et lacustres de la réserve.

**Art. 19.** - Les activités sportives ou touristiques sont réglementées conjointement par le préfet et les autorités compétentes, après avis du comité consultatif, en conformité avec les objectifs du plan de gestion de la réserve.

**Art. 20.** - Il est interdit aux aéronefs motopulsés de survoler la réserve naturelle à une hauteur du sol inférieure à 300 mètres. Cette disposition n'est pas applicable aux aéronefs d'État en nécessité de service ni aux opérations de police, de sauvetage ou de gestion de la réserve naturelle, ainsi qu'aux aéronefs au décollage ou à l'atterrissage sur les aérodromes proches ou effectuant les manœuvres s'y rattachant.

**Art. 21.** - L'utilisation à des fins publicitaires de toute expression évoquant directement ou indirectement la réserve est soumise à autorisation délivrée par le préfet de Guadeloupe, après avis du comité consultatif.

Les activités professionnelles touchant à la photographie, la cinématographie, l'enregistrement du son, la radiophonie et la télévision peuvent être réglementées par le préfet, après avis du comité consultatif.

**Art. 22.** - Les dispositions du présent décret ne peuvent avoir pour effet de limiter les activités militaires, et particulièrement la circulation et le stationnement des unités de la marine nationale, la sécurité des moyens militaires de défense ainsi que les activités liées à l'exécution de la politique militaire de défense.

**Art. 23.** - La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

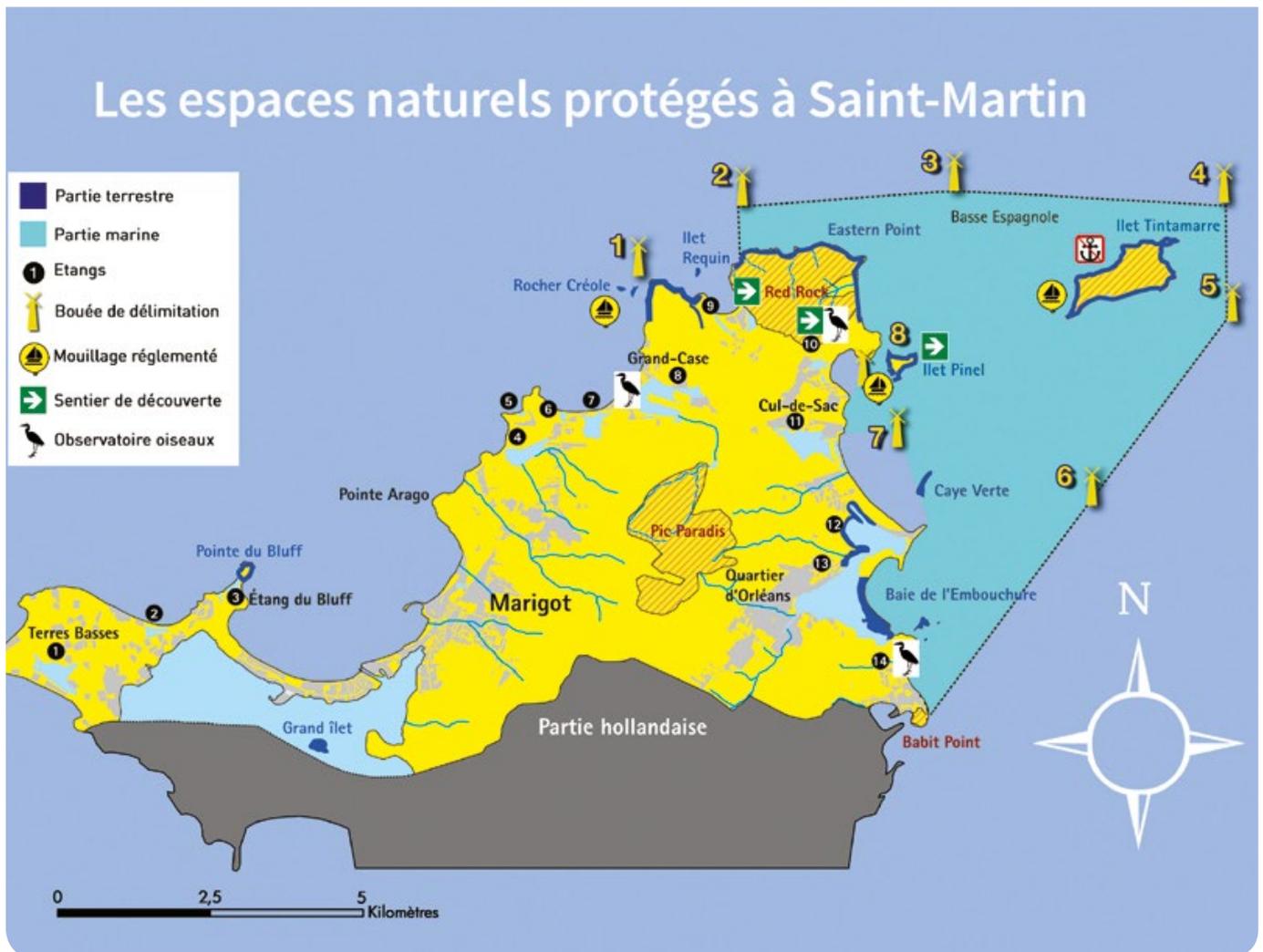
# Délimitation

La superficie totale de la Réserve naturelle est d'environ 3 060 hectares, dont 153,4 hectares de partie terrestre.

La partie terrestre est constituée des parcelles cadastrales correspondant aux cinquante pas géométriques et aux sites suivants :

Le Rocher Créole : n° AT 5 et 6 ;  
 Bell Point : n° AT 4, 7, 9, 12, 13, 14 et 126 ;  
 Pointe des Froussards : n° AT 138, 140 et 143 ;  
 Eastern Point et Grandes Cayes : n° AT 29, 30 et 33 ;  
 Les abords des Salines d'Orient : n° AW 8, 37, 38, 39, 40, 45, 545 et 548, ainsi que les portions de chemins situées entre les parcelles 8

et 545, 39 et 40, 37 et 38, 45 et 546 ;  
 Les abords de l'Étang aux Poissons : n° AW 43 et 546, ainsi que la portion de chemin située entre ces deux parcelles ;  
 Baie de l'embouchure et Coconut Grove : n° AW 23 ;  
 Ilet Pinel : n° AT 36 (à l'exclusion de la zone d'accueil de la plage délimitée sur le plan cadastral annexé au décret) et AT 125 ;  
 Petite Clef : n° AT 38 et 39 ;  
 Tintamarre : n° AX 1 ;  
 Caye Verte : n° AW 24 ;  
 Les Ilets de la baie de l'embouchure : n° AY 56, 57 et 58,



## Délimitation (suite)

Depuis le mois d'août 2008, la partie marine de la Réserve naturelle nationale (RNN) de Saint-Martin est clairement délimitée par huit bouées lumineuses, dans le périmètre desquelles la réglementation s'applique.

Les plaisanciers sont ainsi avertis de leur entrée dans l'espace de la RNN, de jour et de nuit, grâce à un éclat lumineux toutes les quatre secondes.

Ces bouées portent la mention «Réserve», et sont numérotées de 1 à 8.

Bouée n° 1 : au large du Rocher Créole dans le canal d'Anguilla

Bouée n° 2 : à 500 mètres au Nord de la Pointe des Froussards.

Bouée n° 3 : à 500 mètres au Nord de la Basse Espagnole (Spanish Rock)

Bouée n° 4 : à 500 mètres de la pointe Nord-Est de Tintamare

Bouée n° 5 : à 500 mètres au Sud Est de Tintamare

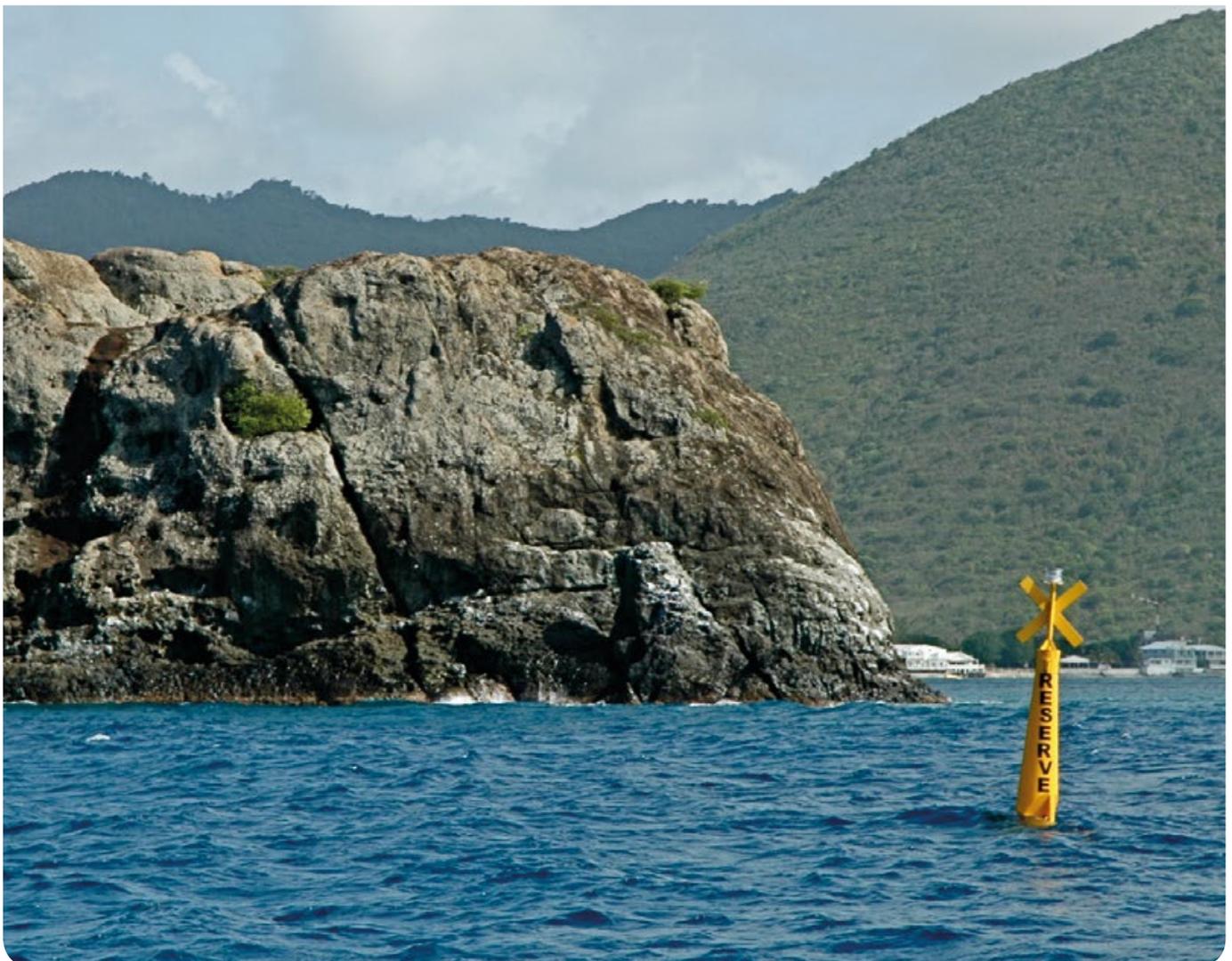
Bouée n° 6 : entre Tintamare et Babit-Point (Marina d'Oyster Pond)

Bouée n° 7 : dans la Baie Orientale, en limite de zone de la RNN

Bouée n° 8 : dans la Baie de Cul-de-Sac

De Tintamare au Rocher Créole, les bouées délimitent ainsi une ligne d'environ 5 miles nautiques.

Dans la Baie Orientale, dont le littoral est exclu du territoire de la RNN, plusieurs petites bouées jaunes marquées du logo de la réserve délimitent le périmètre.



# L'équipe

## Direction

### • Nicolas Maslach

Diplômé de sciences politiques et titulaire d'un master de l'Institut français de l'urbanisme, le directeur-conservateur de la Réserve naturelle tisse les relations avec les partenaires potentiels, les autorités administratives et politiques locales et nationales, afin de favoriser la réussite des projets et leur intégration dans le tissu économique social et culturel. Il assure dans ce cadre la recherche de financements. Il a également mis en place le sanctuaire Agoa dans les Antilles françaises, pour la protection des mammifères marins, ainsi que le parc naturel marin de Mayotte.



professionnel (CAH1B), titulaire d'un permis de navigation (Capitaine 200) et du brevet national de sauveteur et secours aquatique (BNSSA), il assure le management de l'équipe des gardes.

## Sur le terrain en permanence, les gardes de la Réserve assurent plusieurs fonctions:

- Aménagement des espaces naturels
  - Pose et entretien des mouillages
  - Suivi des chantiers d'aménagements
  - Participation aux suivis scientifiques
- Commissionnés et assermentés, ils ont une mission de sensibilisation et de police de la nature.

## Pôle études scientifiques

### • Julien Chalifour

Le responsable de ce pôle est titulaire d'un DESS en développement local, aménagement du territoire et gestion intégrée des ressources naturelles en milieu tropical. Il coordonne les programmes scientifiques et suit l'état de santé des écosystèmes protégés. Il encadre également les stagiaires et mène des actions de sensibilisation du public et des scolaires. Ses certifications professionnelles lui permettent d'intervenir sur le terrain : permis de navigation hauturier et plongeur professionnel (CAH1B).



### • Christophe Joe

Garde depuis 2002, il occupe la fonction police de la nature et sensibilisation. Il bénéficie d'une reconnaissance d'agent forestier et d'aménagement des espaces naturels. Originaire de Saint-Martin et plurilingue, il facilite les échanges avec le public. Titulaire d'un permis de navigation (côtier) et plongeur de niveau 2, il renforce l'équipe de terrain.



### • Vincent Oliva

Responsable du pôle éducation et environnement, il sensibilise le jeune public à la protection de l'environnement. Titulaire d'un brevet de télépilote de drone, il réalise des photos et des vidéos aériennes, notamment à l'occasion des suivis scientifiques. Il est également plongeur professionnel (CAH1B) et détient son permis côtier.



### • Aude Berger

Diplômée en sciences et techniques de la mer et titulaire d'une licence professionnelle en protection de l'environnement à l'UAG, elle a été embauchée par la Réserve naturelle en tant que chef de projet LIFE.



### • Ashley Daniel

Embauchée en 2015, elle a bénéficié de formations pour les suivis scientifiques des tortues marines et des oiseaux. Comme tous les gardes, elle connaît les gestes des premiers secours en équipe. Elle apprécie particulièrement la sensibilisation des scolaires à la protection de l'environnement.



## Pôle aménagement, surveillance et police de l'environnement

### • Franck Roncuzzi

Homme de terrain, il gère la réalisation des travaux sous-marins ainsi que la gestion et l'entretien du matériel et des équipements. Assermenté, il est le garant du respect de la législation. Plongeur



# 「 Présentation du plan de gestion 2018 - 2027



## Présentation du plan de gestion 2018 - 2027

Amandine Vaslet, docteur en biologie marine, a été mandatée par la Réserve naturelle en tant que prestataire pour faire l'évaluation du premier plan de gestion et réaliser le second. Ce plan de gestion, obligation réglementaire pour toutes les réserves naturelles, constitue un document essentiel à l'organisation, au suivi et à l'évaluation de la gestion de la Réserve.

L'évaluation du premier plan de gestion s'est avérée très positive, puisque 61% des 104 actions préconisées ont été réalisées à 100% et 22 à plus de 75%. 4 actions seulement n'ont pas été réalisées, dont la réintroduction de l'iguane des Petites Antilles *iguana delicatissima*, en raison de l'explosion des populations d'iguanes communs *iguana iguana*, dont l'espèce n'est plus protégée, mais pas chassable.

Après l'évaluation, le nouveau plan de gestion a été adapté à l'évolution de la Réserve.

Ce plan de gestion a été réalisé suivant la nouvelle méthodologie mise en place par l'Office français de la biodiversité et Réserves naturelles de France, validée en début d'année 2018. Cette méthodologie place l'évaluation des actions définies au cœur du plan de gestion.

Le plan de gestion 2018 - 2027 est composé de trois parties :

- Diagnostic et état des lieux de la Réserve naturelle
- Gestion de la Réserve naturelle (avec tableaux de bord)
- Fiches action pour chacune des 125 actions

Dans le cadre de la nouvelle méthodologie, les opérations sont regroupées en 9 domaines d'activité, qui sont :

- Surveillance du territoire et police de l'environnement
- Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel
- Prestations de conseils, études et ingénierie
- Création et maintenance d'infrastructures d'accueil
- Interventions sur le patrimoine naturel
- Management et soutien
- Création de supports de communication et de pédagogie
- Prestation d'accueil et d'animation
- Participation à la recherche

L'objectif principal du plan de gestion 2018 - 2027 reste le maintien de la biodiversité et la préservation des différents écosystèmes marins, lacustres et terrestres sur le territoire de la Réserve naturelle de Saint-Martin. À partir de cet objectif principal, 9 objectifs à long terme - au lieu de 7 dans le plan de gestion précédent - ont été définis pour la préservation du patrimoine naturel.

Ces 9 objectifs à long terme sont :

- 1 • Favoriser la conservation des récifs coralliens et des espèces associées
- 2 • Favoriser la conservation des herbiers de phanérogames marines
- 3 • Favoriser la conservation des populations de tortues marines
- 4 • Favoriser la conservation des sites de nurserie pour les requins et les raies
- 5 • Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations de mammifères marins
- 6 • Maintenir les conditions d'accueil pour les populations d'oiseaux marins nicheurs
- 7 • Maintenir ou améliorer l'état écologique des étangs
- 8 • Favoriser la conservation de la végétation xérophile
- 9 • Assurer les conditions pour la réintroduction de l'iguane des Petites Antilles

Également, 5 facteurs clés de la réussite regroupent toutes les actions nécessaires à la gestion quotidienne de la Réserve naturelle, portant ainsi le total des objectifs à 14.

Ces 5 facteurs clés sont :

- 1 • Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la Réserve
- 2 • Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement
- 3 • Optimiser les moyens de gestion
- 4 • Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et le fonctionnement des écosystèmes
- 5 • Renforcer l'ancrage territorial et régional de la Réserve

Les 125 actions définies et planifiées sont synthétisées dans des tableaux de bord, renseignés par 3 types d'indicateurs permettant d'évaluer les actions, ce qui permet de suivre si les actions inscrites sont effectuées et efficaces.

Les 3 types d'indicateur :

- Indicateur d'état : suit l'évolution du patrimoine naturel
- Indicateur de pression : caractérise les menaces affectant le patrimoine naturel
- Indicateur de réalisation : rend compte de la réalisation effective de l'action

Chaque action est inscrite sur une fiche qui reprend l'objectif de l'action, sa localisation, sa période de réalisation, ainsi que les moyens humains, matériels et financiers nécessaires, les financements possibles et les indicateurs retenus pour l'évaluer.

Quelques exemples parmi les 125 actions inscrites au plan des gestion :

- Poursuivre le suivi et l'état de santé des écosystèmes coralliens, grâce au suivi scientifique des coraux, des poissons et des invertébrés.
- Sensibiliser la population à la protection des mammifères marins grâce à des conférences publiques, des interventions pédagogiques dans les écoles, ainsi que par la création de panneaux informatifs et d'affiches.
- Évaluer et suivre les populations de *melocactus intortus* et de gaïacs. Poursuivre leur suivi scientifique et cartographier les formations végétales terrestres de la Réserve naturelle.
- Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatibles avec les objectifs de la Réserve, notamment en éditant et diffusant des supports de communication sur la réglementation.

Le plan de gestion et sa synthèse sont consultables et téléchargeables sur le site de la Réserve naturelle de Saint-Martin.

**Le tableau en pages 17 et 18 présente les 125 actions du plan de gestion, à quel(s) objectif ou facteur clé chacune est rattachée, ainsi que les actions réalisées en 2019.**

# Liste des actions du plan de gestion

Codes	Actions	Priorité	Enjx et Obj	Réalisé en 2019
<b>CS : Connaissance et suivi du patrimoine naturel</b>				
CS1	Actualiser cartographie biocénoses marines	1	OLT1, OLT2, FCR4/OLT	Financement AFB/DEAL, Réalisation AquaSearch 2020
CS2	Suivi état de santé des communauté benthiques et récifales	1	OLT1	Ajout 1 station récifale et doublement de la fréquence de suivi en 2020
CS3	Développer et tester réhabilitation communautés coralliennes et espèces associées	2	OLT1	Pépinières Acroporas pré-arrêté préfectoral, BioHab, LIFE BIODIV'OM
CS4	Réaliser le suivi ichtyofaune	1	OLT1	Reef Check, Suivi réserves, LIFE BIODIV'OM, DCE971
CS5	Réaliser suivi comparatif en/hors réserve communautés récifales	1	OLT1	Suivi réserves
CS6	Suivre état santé herbiers	1	OLT2	Suivi réserves, DCE971, thèses
CS7	Développer et tester réhabilitation des herbiers	2	OLT2	Police/sensibilisation, mouillages, Arrêté préfectoral complémentaire
CS8	Suivre macrofaune herbier	1	OLT2	Suivi réserves, collaborations scientifiques
CS9	Réaliser suivi comparatif en/hors réserve des herbiers	1	OLT2	Suivi réserves
CS10	Suivre fréquentation RNN	1	OLT1,2 ; FCR1/OLT	Police/sensibilisation, mouillages, Arrêté préfectoral, ObsEnMer
CS11	Veille EEE	1	OLT1, 2, 3, 6, 7, 8, 9	Groupe EEE, collaboration ONCFS, sensibilisation, P. volitans
CS12	Evaluer/suivre impact des EEE	3	OLT1, 2, 3, 6, 7, 8, 9	Groupe EEE, collaborations, iguanes, Pterois, SMAR01
CS13	Suivre activité de ponte des tortues marines	1	OLT3	SMAR02, Suivi des pontes de tortues marines (RNN/écovolontaires)
CS14	Suivre état écologique des sites de ponte tortues marines	1	OLT3	SMAR02, Atlas sites de ponte 2020, Arrêté préfectoral
CS15	Suivre les populations de tortues fréquentant les eaux de la RNN	3	OLT3	SMAR02, collaboration Kélonia/AquaSearch
CS16	Suivre les échouages de tortues	1	OLT3, 4, 5	SMAR02, Suivi des échouages
CS17	Suivre les populations juvéniles de requins et raies	2	OLT4	collaboration ReGuar, collaboration Nature Foundation
CS18	Evaluer les condition écologiques nurseries raies/requins	3	OLT4	collaboration ReGuar, suivi réserve, SMAR02 cartographie habitats
CS19	Evaluer populations mammifères marins	1	OLT5	MegaRA, CARIMAM, collaboration Agoa, patrouilles
CS20	Suivre nidification oiseaux marins	1	OLT6	Suivi nidification Paille en queue et Noddis
CS21	Suivre succès reproducteur noddis bruns	2	OLT6	Suivi nidification Noddis
CS22	Suivi échouages oiseaux	3	OLT6, 7	
CS23, 24	Suivre les limicoles et leur nidification	1 et 2	OLT7	Suivi limicoles
CS25	Suivi nidification Petites sternes	2	OLT7	Suivi limicoles
CS26	Appui suivi physico-chimique étangs	2	OLT7	acquisition matériel et interruption gestion CdL
CS27	Réaliser suivi mangroves	3	OLT7	
CS28	Réaliser une cartographie des mangroves	1	OLT7	
CS29	Inventaires floristiques des sites terrestres	3	OLT8	SMAR01 ImpactMer/ATE
CS30	Cartographie des espèces végétales patrimoniales	1	OLT8	SMAR01 ImpactMer/ATE
CS31	Etat santé melocactus	1	OLT8	SMAR01 ImpactMer/ATE, suivi quinquenal
CS32	Etat de santé des Gaïacs	1	OLT8	SMAR01 ImpactMer/ATE
CS33	Favoriser les condition réintroduction IPA	1	OLT9	PNA IPA, SMAR01, UICN France EEE
CS34	Faisabilité réintroduction ex-situ IPA	3	OLT9	
CS35	Acquisition de connaissances patrimoine naturel RNN	1	FCR4/OLT	collaborations et accueil scientifiques
CS36	Etude de perception RNN	3	FCR5/OLT	LIFE BIODIV'OM, stage C. SANCHEZ
<b>SP : Surveillance du territoire et Police de l'Environnement</b>				
SP1	Effectuer des patrouilles de surveillance de la RNN	1	FCR1	423 missions de surveillance (398 conformes et 25 non conformes )
SP2	Poursuivre les missions de Police de l'Environnement	1	FCR1	4 agents assermentés + demandes d'extension de compétences hors réserve
SP3	Renforcer la collaboration entre institution chargées de la police à St Martin	1	FCR1	Participation CoPoEENU, Mission et réunions interservices Police
SP4	Renforcer la collaboration Police-Justice	1	FCR1	Participation CoPoEENU
SP5	Participer aux opérations inter-services Police de l'Environnement à St Martin	1	FCR1	missions inter-services Gendarmerie, Deal, OFB
SP6	Poursuivre le label société partenaire avec les opérateurs	2	FCR1	reprise des activités commerciale post IRMA +100% de fréquentation
<b>PR : Participation à la recherche</b>				
PR1	Renforcer les partenariats d'étude des cétacés	2	OLT5	MegaRA, CARI'MAM
PR2	Dévlpr et valoriser collaborations avec experts, scientifiques et org; de recherche	1	FCR4/OLT	MegaRA, CARI'MAM, LIFE BIODIV'OM, IFRECOR, thèses, stages...
<b>CC : Communication et pédagogie, création de supports de communication</b>				
CC1	Editer et diffuser des supports : réglementation de la RNN	1	OLT1-2-3-4-5-6-7-8-9	diffusion du flyer RNN et réédition panneaux RNN
CC2	Editer et diffuser des supports patrimoine naturel de la RNN	1	OLT1-2-3-4-5-6-7-8-9	LIFE BIODIV'OM, création de support pédagogiques
CC3	Actualiser le site internet de la RNN et réseaux sociaux	1	FCR2	Mur Facebook, études et rapports en ligne
CC4	Rédiger, éditer et diffuser le journal de la RNN	1	FCR2	mission assurée par
CC5	Adapter la documentation institutionnelle au contexte St Martin	1	FCR2	LIFE BIODIV'OM ; PNAS
CC6	Réaliser des films docu sur les missions de la RNN et son patrimoine naturel	3	FCR2	LIFE BIODIV'OM, MegaRA
CC7	Editer et diffuser un résumé du PdG	1	FCR2-3	
CC8	Communiquer sur les missions et activités de la RNN dans les médias	1	FCR2	Mur Facebook, Journal de la RNN, Thalassa, IOTV...
CC9	Assurer la valorisation et la diffusion des études scientifiques et techniques de la RNN	1	FCR2	participations aux colloques...
CC10	Valoriser les activités et le patrimoine naturel de la RNN via l'ICBI	2	FCR2	révision et finalisation dossier ICBI
<b>PA : Prestations d'accueil et d'animation</b>				
PA1	Former les opérateurs commerciaux exerçant en RNN	1	OLT1-2	Tortues marines, ReGuar, SMAR02, Poisson lion, aménageurs...
PA2	Sensibiliser la population à la protection des tortues marines	1	OLT3	écovolontaires et soirées d'information, Facebook, articles de press
PA3	Sensibiliser la population à la protection des raies et requins	1	OLT4	collaboration ReGuar, Facebook
PA4	Sensibiliser la population à la protection des mammifères marins	1	OLT5	MegaRA, CARI'MAM, Facebook, articles de press
PA5	Réaliser des interventions scolaires	1	FCR2	36 interventions, avec 29 classes réparties dans 7 établissements
PA6	Sensibiliser le public aux objectifs de la RNN et au patrimoine naturel	1	FCR2	Facebook, journal de la réserve, reportages TV
PA7	Poursuivre et développer un programme de sciences participatives	1	FCR2	Tortues marines, ReGuar, Faune Antilles
PA8	Participer aux manifestations locales	1	FCR2	une bouteille à la mer, Journée de la Nature, SeaDiscoveryDay, AME

# Liste des actions du plan de gestion

Codes	Actions	Priorité	Enjx et Obj	Réalisé en 2019
<b>MS : Management et soutien</b>				
MS1	Participer au suivi biocénoses marines du réseau de réserves	1	OLT1, 2, FCR5/OLT	Suivi réserves/Reef Check
MS2	Veiller au respect des règles d'utilisation du sentier sous-marin	2	OLT1-2, FCR2	détruit par Irma
MS3	Etudier la possibilité de mise en place de nouveaux sentiers sous marins ou terrestres	2	OLT1-2, FCR2	
MS4	Contribuer à de nouvelles mises en protection patrimoine naturel	1	OLT1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, FCR1	APB Terres Basses, Red List, Arrêtés préfectoraux EEE
MS5	Favoriser la mise en place sanctuaire de requins et raies	2	OLT4	collaboration ReGuAR, Nature Foundation
MS6	Participer à la gestion AGOA	2	OLT5	AGOA, MegaRA, CARI'MAM, Acoustique, AME
MS7	Initier observatoire échouages avifaune	3	OLT6	en cours
MS8	initier évolution réglementation chasse à St Martin	2	OLT7	collaboration ONCFS, suivi limicoles, intégration commission chasse
MS9	Participer au réunion et pilotage mise en protection nouveaux espaces	2	OLT8	APB Terres Basses
MS10	Participer à la conservation de nouveaux espaces terrestres protégés	2	OLT8	APB/ASL Terres Basses
MS11	Participer au PNA IPA	1	OLT9	CoPil PNA IPA
MS12	Renforcer la collaboration pour conservation IPA	1	OLT9	PNA IPA / Workshop PRZH
MS13	Réfléchir aux possibilités d'intervention comme prestataire patrimoine naturel (ICBI)	2	FCR2	en cours
MS14	Créer la Maison de la Réserve dans le cadre de l'ICBI	1	FCR3	révision et finalisation dossier ICBI
MS15	Assurer la formation technique et juridique du personnel de la RNN	1	FCR3	formation audition et remise à niveau Police 2018, Atelier mangrove
MS16	Assurer formation personnel protocoles scientifiques	1	FCR3/OLT, FCR4/OLT	Suivis et collaborations scientifiques, participations workshop
MS17	Assurer le secrétariat	1	FCR3	mission remplie par le Secrétaire de l'Association et le personnel
MS18	Assurer la gestion des ressources humaines	1	FCR3	mission remplie par le personnel
MS19	Assurer la comptabilité et la gestion administrative	1	FCR3	mission assurée par le cabinet comptable et le Conservateur
MS20	Rechercher de nouveaux moyens de financements	1	FCR3/OLT, FCR4/OLT	Demandes formulées et certaines obtenues
MS21	Assurer le recrutmnt, l'encadrmt et la formation des bénévoles, stagiaires et agents	2	FCR3	6 stagiaires, 50n bénévoles, 8 agents
MS22	entretenir et renouveler le matériel et les locaux	1	FCR3	nouveau local
MS23	Assurer l'équipement bureautique et informatique du personnel de la RNN	2	FCR3	mission assurée par le personnel
MS24	Organiser et animer le Comité Consultatif	1	Actions MS24-MS25	1 tenu et 1 annulé en 2019
MS25	Rédiger et diffuser les Rapports d'Activité, d'études et comptes-rendus	1	FCR3	rapports de stage, de suivi, journal et rapport d'activité
MS26	Actualiser la Partie A du plan "Diagnostic et Etat des connaissances de la RNN"	1	FCR3	études et suivis, collaboration scientifiques et accueil de missions
MS27	Développer et actualiser le Tableau de Bord de la RNN et définir les indicateurs	1	FCR3	rapport d'activité
MS28	Evaluer le PdG	1	FCR3	mission effectuée en externe en 2016-2018
MS29	Rédiger le Plan de Gestion 2028-2037	1	FCR3	mission effectuée en externe en 2016-2018
MS30	Bancariser et sécuriser les données sur le patrimoine naturel de la RNN	1	FCR4/OLT	contribution INPN, eBird, WildCast, BD Récif, CRPB-OCEAN, SIC préfecture
MS31	Développer et renforcer les partenariats avec la Collectivité, les services de l'Etat...	1	FCR4/OLT	mission archéologique, CoPoLENU, CSTPN, APB Terres Basses...
MS32	Faire de la RNN un vecteur de promotion patrimoine naturel, de l'éco-tourisme (ICBI)	1	FCR5/OLT	révision et finalisation dossier ICBI
MS33	Initier et participer à la gestion durables de nouveaux espaces marins de la ZEE	2	FCR5/OLT	AMO ZMEL Marigot/Grand Case/Cul de Sac; Agoa
MS34	Renforcer les partenariats avec Sint-Maarten	3	FCR5/OLT	
MS35	Renforcer les partenariats avec Saint-Barthelemy	1	FCR5/OLT	Suivi réserve ; Com Consultatif ; IFRECOR ; SMAR01 ; LIFE BIODIV'OM
MS36	Rencontrer et échanger avec les gestionnaires des Petites Antilles	1	FCR5/OLT	ateliers UICN ; Suivi réserves ; PNAs ; RNF ; Forum gestionnaires AMP ; Agoa
MS37	Participer aux réunions, partenariats avec les réseaux régionaux	1	Actions MS27-MS28	ateliers UICN ; Suivi réserves ; PNAs ; RNF ; Forum gestionnaires AMP ; Agoa
MS38	Participer aux réunions, partenariats avec les réseaux nationaux	1	FCR5/OLT	Commissions éducation , police et personnel RNF
MS39	Participer aux colloques régionaux, nationaux et internationaux	1	FCR5/OLT	Congrès des RNF, CARI'MAM, Forum des gestionnaires AMP...
<b>CI : Création et entretien d'infrastructures d'accueil et du matériel</b>				
C11	Aménager des zones de mouillages réglementaires sur les sites sensibles	1	OLT1-2	remise en état et maintenance des bouées de mouillages et de délimitations
C12	Mettre en place des aménagements d'accueil du public	1	OLT1-2-7-8	intallations de 10 tables de pic nic pour le public (Tintamarre, Pinel, Galion)
C13	Installer et aménager des stations d'observation de l'avifaune	1	OLT7, FCR2	refus du projet par le CdL
C14	Finaliser la pose de barrières	1	OLT7-8-9	en cours
C15	Aménager des espaces de stationnement	1	OLT7-8-9	en cours
C16	Installer de nouveaux sentiers sous-marins et pédestres	2	OLT1-2-8	
C17	Aménager les sites terrestres et les sentiers de randonnées	1	FCR2	10 tables (Tintamarre, Pinel, Galion)
C18	Réaliser des aménagements de mise en valeur géologique, cuturelle, archéologique	1	FCR2	mission archéologique Collectivité
C19	Entretenir et renouveler les aménagements	1	FCR3	mouillages, tables, signalétique, balisage
C10	Entretenir les balises et mouillages	1	FCR3	remise en état et maintenance des bouées de mouillages et de délimitations
C11	Entretenir les sentiers de randonnée	1	FCR3	entretien et maintenance du sentier des Froussard
C12	Entretenir le sentier sous-marin	1	FCR3	détruit par Irma
<b>IP : Intervention Patrimoine naturel</b>				
IP1	Encadrer les usages et la fréquentation sur les sites à enjeux	1	OLT1-2-3-6-7-8-9	mouillages, tables, signalétique, balisage
IP2	Entretenir et nettoyer les sites	1	OLT1-2-3-6-7-8-9	nettoyages post-Irma
IP3	Extraire les macrodéchets	1	OLT1-2-7-8	nettoyages post-Irma
IP4	Assurer une veille et intervenir suite à des rejets anthropiques	2	OLT1-2-6-7-8-9	patrouilles, PV Salines d'Orient
IP5	Actions de gestion des EEE	2	OLT1, 2, 6, 7, 8, 9	SMAR01, UICN France Groupe EEE, PNA IPA, Pterois, collaborations
IP6	Réhabilitation des récifs coralliens et herbiers	1	OLT1, 2	Pépinières Acroporas, BioHab 2, parc de mouillages
IP7	Préconisations d'aménagements sites de ponte tortues marines	1	OLT3	RTMG, APB Terres Basses, SMAR01, SMAR02, conseil aux aménageurs
IP8	Réhabilitation nurseries requins et raies	3	OLT4	parc de mouillages écologiques
IP9	Aménagement pour l'accueil de l'avifaune	2	OLT7	Pépinière mangrove
IP10	Restaurer et maintenir fonctionnement écologique des étangs	1	OLT7	Pépinière mangrove, nettoyage, workshop PRZH
IP11	Revégétaliser les espaces terrestre dégradés	1	OLT7, 8, 9	Pépinière mangrove, workshop PRZH
IP12	Maintenir l'habitat favorable à l'IPA	1	OLT9	PNA IPA, SMAR01, pépinière mangrove

# 「 Rapport d'Activités 2019 」

# Sommaire

## PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

Les activités rapportées dans ce document correspondent à l'un des 9 objectifs à long terme ou à l'un des 5 facteurs clés du plan de gestion 2018 – 2027 (voir le détail pages 15 et 16).

Certaines activités peuvent être rattachées à plusieurs objectifs.

**Chaque opération est numérotée et classée, selon le domaine d'activité auquel elle appartient dans le plan de gestion:**

Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel (CS)  
 Interventions sur le patrimoine naturel (IP)  
 Management et soutien (MS)  
 Surveillance du territoire et police (SP)  
 Création de supports de communication et de pédagogie (CC)  
 Prestation d'accueil et d'animation (PA)  
 Management et soutien (MS)  
 Création et maintenance d'infrastructures d'accueil (CI)

.....

### Objectif à long terme : Favoriser la conservation des récifs coralliens et des espèces associées

Actualiser la cartographie des biocénoses marines (CS1)	25
• Mettre à jour la cartographie sous-marine	
Réaliser le suivi et l'évaluation des l'état de santé des communautés benthiques récifales (CS2)	26
• Le corail attaqué par une maladie mortelle	27
• Récifs : un bilan mitigé	
Développer et tester des programmes de réhabilitation des communautés coralliennes et des espèces associées (CS3)	28
• Une étudiante dédiée à BioHab2	29
• LIFE BIODIV'OM : 2 grands objectifs pour l'environnement ultramarin	30
• Deux espèces de mérous en danger	31
• Comment favoriser la survie des mérous	
Réaliser le suivi de l'ichtyofaune (CS4)	32
• Fiche de synthèse	

Réaliser le suivi comparatif en et hors réserve des communautés coralliennes (CS5)	33
• Fiche de synthèse	
Contribuer à la réhabilitation des récifs coralliens et des herbiers (IP6)	34
• Partenariat avec Alphanova pour la sauvegarde du corail	
<b>Objectif à long terme :</b> <b>Favoriser la conservation des herbiers de phanérogames marines</b>	
Participer au suivi des biocénoses marines dans le cadre du réseau des réserves (MS1)	35
• Compagnonnage entre réserves	
Suivre l'état de santé des herbiers (CS6)	36
• Fiche de synthèse	
<b>Objectif à long terme :</b> <b>Favoriser la conservation des populations de tortues marines</b>	
Suivre l'activité de ponte des tortues marines (CS13)	37
• 251 traces relevées et 422 patrouilles	
Suivre les populations de tortues marines fréquentant les eaux de la RNN (CS15)	38
• Les tortues vertes face aux usagers de la mer	
Suivre les échouages et les individus en détresse (CS16)	39
• 8 tortues tuées en 10 mois	40
• Triste exemple	
<b>Objectif à long terme :</b> <b>Favoriser la conservation des sites de nurserie pour les requins et les raies</b>	
Suivre les populations juvéniles de raies et requins (CS17)	41
• Requins et raies à l'ordre du jour	
<b>Objectif à long terme :</b> <b>Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations de mammifères marins</b>	
Evaluer et suivre les populations de mammifères marins (CS19)	42-44
• MEGARA 4 : un succès !	44
• Prise en charge d'un bébé dauphin en détresse	

**Objectif à long terme :**

**Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations d'oiseaux marins nicheurs**

Suivre les populations d'oiseaux inféodées aux étangs (CS23-24)

- Une approche sociologique de l'écologie
- Suivi des populations d'oiseaux

45

46

**Objectif à long terme :**

**Maintenir ou améliorer l'état écologique des étangs**

Revégétaliser les sites terrestres et les zones humides dégradés (IP11)

- Création d'une pépinière de palétuviers

47

**Objectif à long terme :**

**Favoriser la conservation de la végétation xérophile**

Réaliser et actualiser l'inventaire floristique des sites terrestres de la RNN (CS29)

- Protection de la flore des îlets

48

**Facteur-clé :**

**Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la Réserve**

Effectuer des patrouilles de surveillance sur les milieux marins, terrestres et lacustres de la RNN (SP1)

- Rapport annuel du pôle police de l'environnement
- Menace sur l'étang de Chevrise
- Sauvetage de deux plaisanciers

49

49

50

Renforcer la collaboration avec les institutions chargées de la police à Saint-Martin (SP3)

- Rencontre avec le nouveau commandant de gendarmerie
- Rencontre avec les gendarmes mobiles
- La Réserve invitée aux réunions de police

51

51

51

Renforcer la collaboration Police de l'Environnement-justice (SP4)

- 2500€ de dommages et intérêts en faveur de la Réserve naturelle

52

Participer aux opérations inter-services de la Police de l'environnement contre les principales infractions sur le territoire de St-Martin (SP5)

- Priorité aux tortues sur les plages

53

## **Facteur-clé :**

### **Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement**

<b>Editer et diffuser des support de communication sur le patrimoine naturel de la RNN (CC2)</b>	
• De nouveaux outils pédagogiques	54
• “La vie du récif” : une belle réédition	54
<b>Communiquer sur les missions de la RNN dans les médias (CC8)</b>	
• La Réserve à l'honneur dans Thalassa	55
<b>Assurer la valorisation et la diffusion des études scientifiques et techniques réalisées sur la RNN (CC9)</b>	
• Kite au Galion : un second PV pour une seconde infraction	56
<b>Sensibiliser la population à la protection des tortues marines (PA2)</b>	
• Formation des bénévoles du réseau tortues	56
<b>Réaliser des interventions pédagogiques en milieu scolaire (PA5)</b>	
• Ensemble protégeons la nature	58
• Renforcement de l'éducation à l'environnement	59
• Des collégiens chanceux, à Pinel	60
• Une semaine d'observation pour une collégienne	60
• Détails des interventions en milieu scolaire	61
<b>Sensibiliser les publics sur les objectifs de la RNN et le patrimoine naturel (PA6)</b>	
• RN - EDF : le courant est passé	62
• Désastreuses conséquences des constructions sur les plages	63
<b>Participer aux manifestations locales (PA8)</b>	
• La Réserve au Sea Discovery Day	63
<b>Participer aux actions de gestion du sanctuaire Agoa (MS6)</b>	
• Réunion au Gosier autour des mammifères marins	64
<b>initier une réflexion portant sur l'évolution de la réglementation relative à la chasse à tir à Saint-Martin (MS8)</b>	
• ZICO pour la protection des oiseaux	65

## **Facteur-clé :**

### **Optimiser les moyens de gestion de la RNN**

<b>Mettre en place des aménagements pour l'accueil du public (C15)</b>	
• Cinq tables de pique-nique à Tintamare et Pinel	66
<b>Extraire les macrodéchets (IP3)</b>	
• Nettoyage post-Irma avec les scouts	67
• 256 chaises longues sorties de l'étang	67

<b>Assurer une veille et intervenir suite à des rejets anthropiques (IP4)</b>	
• Pollueur payeur	68
<b>Créer la Maison de la Réserve dans le cadre de l'ICBI (MS14)</b>	
• ICBI : un nécessaire diagnostic	69
<b>Assurer la formation technique et juridique du personnel de la RNN (MS15)</b>	
• Un guide pour restaurer et réhabiliter la mangrove	70
<b>Rechercher de nouveaux moyens de financements (MS20)</b>	
• Une convention et des crèmes solaires pour protéger le corail	71
• Le patrimoine naturel dans le projet "Forward"	71
• Une regrettable décision	72
<b>Assurer le recrutement, l'encadrement et la formation des bénévoles, stagiaires et agents recrutés (MS21)</b>	
• Garde : un bon job d'été	72
<b>Entretenir et renouveler le matériel et les locaux (MS22)</b>	
• Nouveaux locaux pour la réserve naturelle	73
<b>Organiser et animer le Comité Consultatif (MS24)</b>	
• Réunion du comité consultatif de la réserve	73
<b>Facteur-clé :</b>	
<b>Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et le fonctionnement des écosystèmes</b>	
<b>Bancariser et sécuriser les données sur le patrimoine naturel de la RNN (MS30)</b>	
• Données sauvées pour les siècles à venir	74
<b>Facteur-clé :</b>	
<b>Renforcer l'ancrage territorial et régional de la RNN</b>	
<b>Renforcer les partenariats avec la RNN de St-Barthélemy (MS35)</b>	
• Saint-Barth : une vraie place dans l'IFRECOR	75
<b>Participer aux réunions, maintenir et renforcer les partenariats avec les réseaux nationaux (MS38)</b>	
• La Réserve transmet son savoir en Guadeloupe	76
• L'IFRECOR accueillie par la Réserve naturelle	77
• Saint-Martin au cœur d'un document stratégique	78
• La Réserve : un outil au service de Saint-Martin	78
<b>Participer à des colloques régionaux, nationaux et internationaux (MS39)</b>	
• Double présentation de la Réserve au Sénat	79
• Un congrès au sommet	79
• La Réserve à Marseille avec l'UICN	80
• Nouvelle stratégie nationale en faveur des AMP	81
• Les mammifères marins sur écoute	82

## Objectif à long terme n°1 du plan de gestion :

# Favoriser la conservation des récifs coralliens et des espèces associées

### Action CS1 : Actualiser la cartographie des biocénoses marines

#### ● Mettre à jour la cartographie sous-marine

Cette action prévue au plan de Gestion est présentée ci-dessous via une fiche de synthèse (Action CS1). Grâce à un financement de l'Office français de la biodiversité, le bureau d'étude AquaSearch interviendra en tout début d'année 2020 dans le cadre d'une nouvelle mission, consistant cette dernière à mettre à jour la cartographie des habitats sous-marins de la Réserve naturelle, et notamment les habitats essentiels aux tortues marines, soit les herbiers pour les tortues vertes et les récifs pour les tortues imbriquées. La cartographie existante était incluse dans le plan de gestion 2010 – 2015 et datait de 2007.



Code	Intitulé
CS1	Mise à jour de la cartographie des biocénoses marines

Objectifs	OLT1, OLT2, FCR4/OLT	Priorité	1
-----------	----------------------	----------	---

Indicateurs	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Distribution des biocénoses						
Surface en Récifs coralliens						
Surface en herbiers						
Nombre de typologies						

	Moyens	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Financiers	RNNSM					1 350,00 €	
	AFB / DEAL					###	
Humains	P. scientifique					20j	
	P. Police						
	P. education						
	P. Direction						
Prestation	AquaSearch					###	

Carte	Illustration
	

## Objectif à long terme n°1 du plan de gestion : Favoriser la conservation des récifs coralliens et des espèces

### Action CS2 : Réaliser le suivi et l'évaluation des l'état de santé des communautés benthiques récifales

- **Le corail attaqué  
par une maladie mortelle**

Déjà fragilisés par le réchauffement climatique et diverses pollutions, les coraux sont depuis moins d'un an la cible d'une bactérie, qui les tue en quelques jours. Très présente en Floride et dans le Golfe du Mexique, cette maladie baptisée SCTL - Stony coral tissue loss, soit "perte de tissu du corail dur" - s'est installée sur la partie hollandaise en début 2019 et serait possiblement transportée et essaimée par les eaux de ballast des bateaux de croisière et de transport maritime. Comme son nom l'indique, cette maladie se traduit par une rapide nécrose des tissus vivants à la surface des coraux massifs - corail cerveau, corail cierge... - qui meurent en l'espace d'une semaine sans possibilité de récupération. La présence de cette bactérie a été confirmée au Rocher

Coraux victimes de la maladie SCTL © Guillaume Jorakhae



Créole et à Tintamare. La Réserve naturelle invite les plongeurs et les apnéistes à lui signaler toute nouvelle observation, mais également à prendre les précautions nécessaires afin d'éviter la diffusion de la bactérie, par exemple en désinfectant le matériel de plongée : rinçage à l'eau douce, chloration et séchage au soleil.

Suivi scientifique du récif corallien © Julien Chalifour



# Objectif à long terme n°1 du plan de gestion : Favoriser la conservation des récifs coralliens et des espèces

## Action CS2 : Réaliser le suivi et l'évaluation de l'état de santé des communautés benthiques récifales

### • Récifs : un bilan mitigé

Une synthèse de l'avancement de cette action prévue au plan de gestion est présentée ci-dessous (fiche de synthèse SC2). Comment évolue la santé des récifs et des herbiers sous-marins depuis le cyclone Irma ? Une question à laquelle a tenté de répondre Emma Bernardin, étudiante en biologie, en 3ème année de licence à l'université Jean-François Champollion, dans le Midi pyrénéen. Elle a contribué à exploiter les données collectées lors des plongées du suivi sous-marin mené par la Réserve en 2018, dans et hors des sites protégés. Pour les herbiers, le constat reste

qu'ils ont été faiblement impactés, la station hors réserve de Grand-Case affichant la dégradation la plus importante en termes de densité de plants et d'eutrophisation, en raison d'un enrichissement important de l'eau de mer en matières organiques. Du côté des récifs, on observe une réduction de la couverture corallienne, particulièrement marquée hors de la réserve et à proximité de la Baie Orientale, soit moins de 10% de couverture vivante. Cependant, Irma aura été l'occasion pour ces stations d'un important recul de la couverture en macro algues et en gazon algal.

Code	Intitulé							
CS2	Suivi état de santé des communautés benthiques récifales							
Objectifs	OLT1					Priorité	1	
Indicateurs	Fish pot	R créole	B espagnole	Chicot	Ilet Pinel	R pélican	Caye verte	Galion
Indice corail	Médiocre ⇒	Moyen ⇒	Bon	Moyen ⇒	Mauvais ⇒	Moyen ⇒	Moyen ⇒	Médiocre ⇒
Indice macroalgues	Moyen ⇒	Très bon ⇒	Très bon	Bon ⇒	Très bon ⇒	Bon ⇒	Très bon ⇒	Très bon ⇒
Indic Com Coralliennes	Médiocre ⇒	Moyen ⇒	Bon	Moyen ⇒	Mauvais ⇒	Moyen ⇒	Moyen ⇒	Médiocre ⇒
Recouvrement corail dur	5 % ⇒	21 % ⇒	28 %	13 % ⇒	4 % ⇒	11 % ⇒	24 % ⇒	12 % ⇒
Etat santé récif	Moyen ⇒	/	Bon	Moyen ⇒	/	Médiocre ⇒	/	/

	Moyens	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Financiers	RNN SM	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	6 000,00 €		
Humains	P. scientifique	7j	7j	7j	8j		
	P. Police	7j	7j	3,5j	4j		
	P. education			3,5j	4j		
	P. Direction						
	Volontaires	4j	4j	4j	4j		
	RNN St Barth	1,5j	1,5j	1,5j			
RNN Tit Té	1,5j	1,5j		2j			
Prestation							



## Objectif à long terme n°1 du plan de gestion : Favoriser la conservation des récifs coralliens et des espèces

### Action CS3 : Développer et tester des programmes de réhabilitation des communautés coralliennes et des espèces associées

#### • Une étudiante dédiée à BioHab2

Colette Buisson, en stage à la Réserve naturelle du 15 avril au 30 août, avait pour mission le déploiement et le suivi de la colonisation des habitats artificiels sous-marins, dans le cadre du projet BioHab2. Étudiante à l'institut Intechmer de Cherbourg (CNAM), elle a suivi pendant trois ans une formation de cadre technique en génie de l'environnement marin et a validé sa formation

après une ultime soutenance. Sa mission à la Réserve a consisté à participer à l'implantation d'un second habitat artificiel BioHab2, non loin d'Anse Marcel et dans la Réserve naturelle, et à suivre la colonisation de ces habitats sous-marins. Encouragée par Julien Chalifour, la jeune femme a décidé d'intégrer un Master à l'Université de Corse.

Colette Buisson



## Objectif à long terme n°1 du plan de gestion : Favoriser la conservation des récifs coralliens et des espèces

### Action CS3 : Développer et tester des programmes de réhabilitation des communautés coralliennes et des espèces associées

- **LIFE BIODIV'OM :**  
**2 grands objectifs pour l'environnement ultramarin**

À Rochefort, au siège de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), du 19 au 23 novembre 2018, Julien Chalifour a participé au séminaire de lancement du LIFE BIODIV'OM, un projet européen visant à protéger cinq espèces mondialement menacées et un habitat prioritaire sur cinq territoires d'Outre-mer. Les cinq espèces menacées sont l'échenilleur de La Réunion - plus connu sous le nom de Tuit-tuit - le crabier blanc à Mayotte, le mérrou géant en Guyane et à Saint-Martin, le mérrou de Nassau à Saint-Martin et le moqueur gorge blanche en Martinique. La LPO coordonne l'ensemble du projet

avec plusieurs contributeurs associés, dont la Réserve naturelle de Saint-Martin, aux côtés du Parc naturel de la Martinique, de la Société d'études ornithologiques de La Réunion, du groupe d'études et de protection des oiseaux de Mayotte et enfin du groupe d'étude et de protection des oiseaux en Guyane. Les partenaires ont pu se mettre d'accord sur une méthodologie commune de travail et ont découvert les règles de gestion d'un programme LIFE, fixées par le financeur - la commission européenne - ainsi que le suivi des financements associés.

Mérrou de Nassau dans un habitat artificiel



## Objectif à long terme n°1 du plan de gestion : Favoriser la conservation des récifs coralliens et des espèces

### Action CS3 : Développer et tester des programmes de réhabilitation des communautés coralliennes et des espèces associées

#### ● Deux espèces de mérous en danger

Dans le cadre du projet européen LIFE BIODIV'OM, la mission de la Réserve naturelle est de s'intéresser à la conservation du mérou de Nassau et du mérou géant, deux espèces mondialement menacées. Aude Berger - diplômée en sciences et techniques de la mer et titulaire d'une licence professionnelle en protection de l'environnement à l'UAG - a été recrutée en janvier 2019 par la Réserve pour mener ce projet à bien, sur 5 ans. En compagnie de Julien Chalifour, en charge du pôle scientifique de la Réserve, elle a été formée en début d'année aux outils TESSA permettant de mesurer les différents impacts infligés au milieu naturel et leurs conséquences sur les services qu'il rend. En juin, les deux scientifiques ont bénéficié d'une formation dispensée par deux professeurs du Centre for Resource Management and Environmental Studies (CERMES) de l'université de la Barbade et n'ignorent plus

rien de la méthode SocMon, pour "sociomonitoring". Initialement créée pour les écosystèmes côtiers marins, la méthode a été adaptée aux deux mérous ciblés par le programme LIFE, afin d'appréhender les enjeux liés à ces deux espèces, dont les aspects économiques, l'objectif étant la restauration des populations de ces deux poissons. En juillet, un troisième professeur du CERMES leur a donné les outils pour mener à bien l'enquête prévue sur le terrain, notamment par le biais d'un questionnaire destiné à faciliter la compréhension des enjeux liés aux mérous pour la population de Saint-Martin. À noter : ce projet LIFE rendu possible par des financements européens (60%), mais également nationaux, est le premier dont Saint-Martin bénéficie. Ces actions ont donné lieu à la réalisation de 3 films mis en ligne sur la page facebook de la Réserve.



Mérou de Nassau

## Objectif à long terme n°1 du plan de gestion : Favoriser la conservation des récifs coralliens et des espèces

### Action CS3 : Développer et tester des programmes de réhabilitation des communautés coralliennes et des espèces associées

#### • Comment favoriser la survie des mérous

Sachant que 90% des larves de poissons, et donc de mérous, meurent lors de la dispersion de ces dernières dans les courants océaniques, la récupération des post-larves et leur élevage constituent deux moyens efficaces d'augmenter le nombre d'individus. Mais plusieurs questions se posent. Comment recueillir ces tout petits poissons? À quelle période? À quel endroit? En quelle quantité? Et comment les reconnaître? C'est pour apporter la meilleure réponse à toutes ces interrogations que l'entreprise Écocéans a formé l'équipe de la Réserve naturelle au recrutement larvaire, dans le cadre du programme LIFE. Le 3 octobre et les jours suivants, des dispositifs lumineux d'échantillonnage ont été déployés en

mer afin de recueillir les larves entraînées par le courant et essaimant l'espace marin où elles se transforment en post-larves, prêtes à coloniser les fonds côtiers. L'opération a dû se dérouler de nuit, ces minuscules animaux étant attirés par la lumière. Cette opération va régulièrement être mise en place sur une durée de deux ans, afin de cibler le meilleur moment pour récupérer les larves de mérous. Une fois la technique de recrutement maîtrisée, les larves seront élevées en aquarium jusqu'à ce qu'elles atteignent une taille suffisante pour retourner à leur milieu naturel et leur permettre d'avoir de meilleures chances de survie.

Récupération des dispositifs



Récupération de post-larves



# Objectif à long terme n°1 du plan de gestion : Favoriser la conservation des récifs coralliens et des espèces

## Action CS4 : Réaliser le suivi de l'ichtyofaune

### • Suivi de l'ichtyofaune

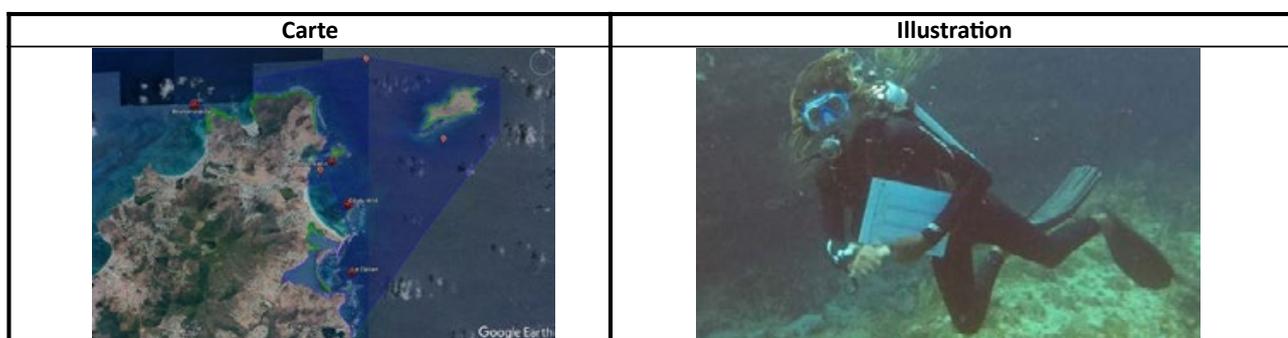
L'avancement de cette action menée par l'AGRNSM dans le cadre des réseaux pérennes du suivi des réserves et de Reef Check Saint-Martin est synthétisé sur la fiche présentée ci-dessous.

Code	Intitulé
CS4	Réaliser le suivi de l'ichtyofaune

Objectifs	OLT1	Priorité	1
-----------	------	----------	---

Indicateurs	Fish pot	R créole	B espagnole	Chicot	Ilet Pinel	R pélican	Caye verte	Galion
Richesse spécifique	22 → 25	24	18 → 23	18	23	18 → 21	14	
Densité moyenne ind/100m <sup>2</sup>	163,33 → 76,33	113,33	98,33 → 190,67	122,67 → 164,67	36			
Proportion de juvéniles	77 % → 37 %	64 %	65 % → 49 %	66 % → 70 %	81 %			
Biomasse moyenne g/m <sup>2</sup>	70 → 163,47	64,72	49 → 152,36	51,1 → 50	9,43			
Biomasse herbiv/carniv g/m <sup>2</sup>	58/5 → 129/30	48/10	40/1 → 99/52	28/22 → 15/33	3/4			

	Moyens	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Financiers	RNNSM	-	-	-	-	-	-
	LIFE BIODIV'OM				1 360,00 €	2 720,00 €	2 720,00 €
Humains	P. scientifique	-	-	-	-	-	-
	P. Police	-	-	-	-	-	-
	P. education			-	-	-	-
	P. Direction						
Prestation							



# Objectif à long terme n°1 du plan de gestion : Favoriser la conservation des récifs coralliens et des espèces

## Action CS5 : Réaliser le suivi comparatif en et hors réserve des communautés coralliennes

### • Suivi des communautés coralliennes

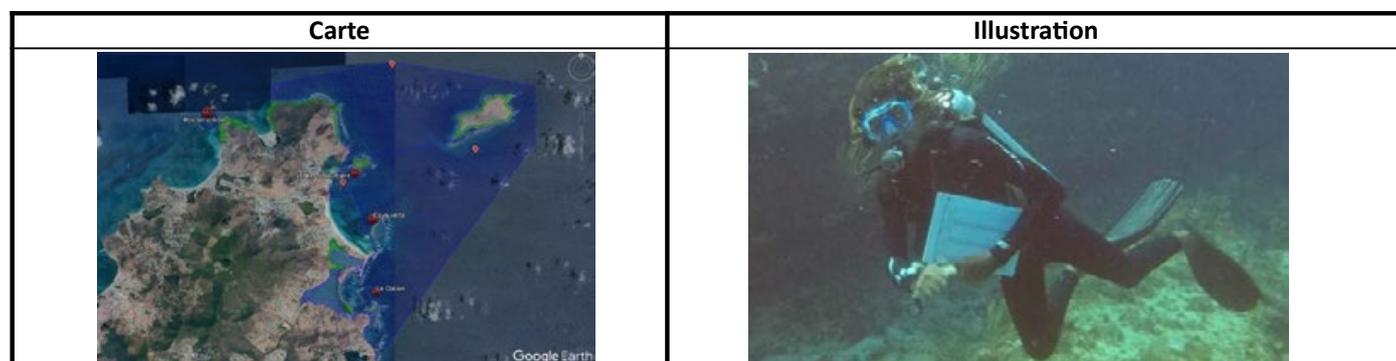
Comme pour l'action précédente la fiche de synthèse est présentée ci-dessous.

Code	Intitulé
CS5	Réaliser un suivi comparatif en/hors réserve des communautés récifales

Objectifs	OLT1	Priorité	1
-----------	------	----------	---

Indicateurs	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Couv. corail dur en/hors RNN	9,44 / 7,67	10,69 / 17,33	8,67 / 6,33	16,18 / 5		
-5% couv corail dur			Irma/ N			
Couv algues en/hors RNN	34,19 / 19,40	19,82 / 2	17,19 / 14,60	10,19 / 23		
Biomass poissons en/hors RNN	22,63 / 21,6	26,16 / 19,04	25,05 / 18,1	75,8 / 70		

	Moyens	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Financiers	RNNSM	-	-	-	-	-	-
	LIFE BIODIV'OM						
Humains	P. scientifique	-	-	-	-	-	-
	P. Police	-	-	-	-	-	-
	P. education			-	-	-	-
	P. Direction						
Prestation							



## Objectif à long terme n°2 du plan de gestion : Favoriser la conservation des herbiers de phanérogames

### Action IP6: Contribuer à la réhabilitation des récifs coralliens et des herbiers

#### • Partenariat avec Alphanova pour la sauvegarde du corail

Alphanova a remis un chèque de 12 000 euros à la Réserve naturelle, dans le cadre de son programme 1% pour le corail. Ce don a eu lieu au restaurant KKO le lundi 3 juin, au cours d'un cocktail offert par Alphanova à l'occasion de l'ouverture du comité IFRECOR à Saint-Martin. Début juin, une équipe d'Alphanova Sun a pu découvrir les fonds marins de la Réserve et le travail effectué par l'équipe, en compagnie de Julien Chalifour, de Camille Sanchez et Colette Buisson, les deux étudiantes en stage à la Réserve. Ils ont visité les habitats artificiels devenus depuis octobre 2018 le refuge des boutures de coraux. Certaines de ces boutures ont été récupérées

sur les pépinières affaiblies par le passage d'Irma et ont pu être fragmentées afin de favoriser leur multiplication. Également, 200 de ces petites pousses ont été redéployées sur le site de BioHab2, au large de Tintamare. Pour l'heure, la Réserve limite cette activité à ces sites artificiels, dans la mesure où une dérogation de l'État est nécessaire pour réimplanter sa production sur des sites naturels, les deux espèces concernées - coraux cornes d'élan (*Acropora palmata*) et cornes de cerf (*Acropora cervicornis*) - faisant partie des espèces protégées dans les Antilles françaises depuis 2017. Cette action prévue au plan de gestion est synthétisée ci-dessous : fiche IP6.

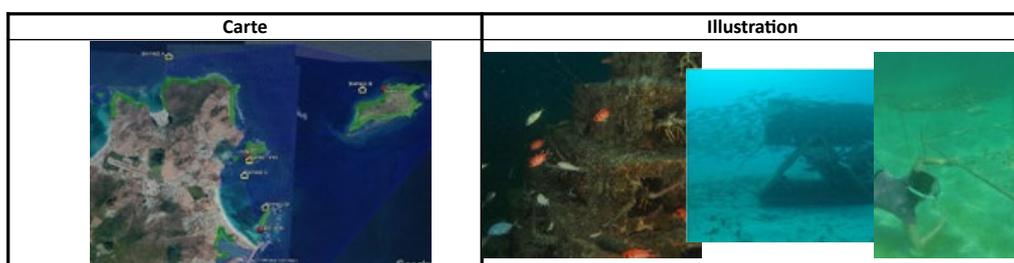
À Hawaï, où plus de la moitié des coraux ont blanchi entre 2014 et 2015, le gouvernement local a promulgué une loi interdisant la vente et l'usage de produits solaires toxiques pour le corail, applicable dès 2021.

Code	Intitulé
IP6	Réhabilitation des récifs coralliens et herbiers

Objectifs	OLT1, OLT2	Priorité	1

Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nb sites dégradés	4/4	6/7	5/7	4/7	3/8	
Nb aménagements	2+3	0	0	4	2	2?

	Moyens	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Financiers	RNNSM	2 467 €	6 168,00 €	4 626,00 €	-	-	
	ALFANOVA SUN					###	
	VEOLIA Env.				###		
	TEMEUM (2014)	3 800 €					
Humains	P. scientifique	16j	24j	18j	62j	12j	
	P. Police				31j	3j	
	P. education				31j	3j	
	P. Direction				6j		
Prestation							



## Objectif à long terme n°2 du plan de gestion : Favoriser la conservation des herbiers de phanérogames

### Action MS1: Participer au suivi des biocénoses marines dans le cadre du réseau des réserves

#### • Compagnonnage entre réserves :

Depuis 2007, la Réserve naturelle poursuit son suivi scientifique annuel des récifs et herbiers, qui s'est déroulé cette année du 9 au 12 septembre, avec le concours d'un garde de la Réserve guadeloupéenne de Petite-Terre. Il était venu aider l'équipe de Saint-Martin à documenter l'évolution de l'état des communautés coralliennes et d'herbiers, sur les stations de récifs et d'herbiers habituelles, dans et hors de la Réserve. Cette année, ce suivi pérenne a été complété par un sui-

vi des mérours, dans le cadre du programme LIFE, sur quatre des huit sites visités. Ces sites feront l'objet d'un suivi bi-annuel pendant toute la durée du programme LIFE, soit jusqu'en 2023. Comme à l'habitude, ce compagnonnage a vu l'équipe de Saint-Martin prêter main-forte à Saint-Barth et à Petite-Terre dans les mêmes conditions. Aude Berger s'est rendue à Petite-Terre du 15 au 17 novembre et Vincent Oliva à Saint-Barth du 20 au 22 novembre.



## Objectif à long terme n°2 du plan de gestion : Favoriser la conservation des herbiers de phanérogames

### Action CS6 : Suivre l'état de santé des herbiers

- État de santé des herbiers

L'état de santé des herbiers a une nouvelle fois fait l'objet de son suivi annuel en collaboration avec les autres membres du réseau du Suivi des Réserves. Une fiche synthétise ces résultats ci-dessous.

Code	Intitulé
CS6	Suivre l'état de santé des herbiers

Objectifs	OLT2	Priorité	1

Indicateurs	Grand case	R créole	Pinel
Densité <i>T. testudinum</i>	281,48 →	312,96 →	288,89 →
Densité <i>S. filiforme</i>	433,33 →	551,85 →	633,33 →
% Mitage / fragmentation	2 / 7 →	1 / 0 →	1 / 0 →
Etat de santé	3 →	2 →	2 →

	Moyens	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Financiers	RNN SM	1 215,00 €	1 215,00 €	1 330,00 €	1 330,00 €		
Humains	P. scientifique	1,5j	1,5j	1,5j	3j		
	P. Police	1,5j	1,5j	3j	1,5j		
	P. education						
	P. Direction						
	RNN St Barth	1,5j	1,5j	1,5j			
	RNN Tit Té	1,5j	1,5j		1,5j		
Prestation							

Carte	Illustration
	

# Objectif à long terme n°3 du plan de gestion : Favoriser la conservation des populations de tortues marines

## Action CS13 : Suivre l'activité de ponte des tortues marines

### ● 251 traces relevées et 422 patrouilles

Les écovolontaires se sont mobilisés cette année et n'ont pas été moins d'une cinquantaine à patrouiller régulièrement sur les plages afin de relever les traces de tortues marines venues pondre. Une première réunion d'information a eu lieu le 19 avril au restaurant l'Étage, à Hope Estate, et une seconde s'est tenue le 21 juin. Baie Blanche, à Tintamare, arrive en tête des sites de ponte,

suivi de Baie Rouge et de la plage de Coralita. Pour Julien Chalifour, en charge du Pôle scientifique de la Réserve, le retour de ces activités, malgré les stigmates d'Irma et les récents échouages de sargasses, est très encourageant, mais rappelle l'importance du maintien de la qualité et de la tranquillité des abords des sites de ponte. Le suivi de cette action CS13 est synthétisé dans la fiche ci-dessous.

Traces d'une tortue venue pondre



Réunion des écovolontaires



Code	Intitulé
CS13	Suivre activités de ponte des tortues marines

Objectifs	OLT3, OLT4, OLT 5	Priorité	1
-----------	-------------------	----------	---

Indicateurs	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nb patrouilles RNN/Voltr	142 / 511	144 / 501	150 / 226	95 / 220	125 / 163	141 / 295
Nb pontes ind	13	1	1	1	8	0
Nb pontes T luth	0	0	0	0	0	7
Nb pontes T imbriquées	66	93	63	36	35	58
Nb pontes T vertes	170	224	169	94	61	186

	Moyens	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Financiers	RNNNSM	###	9 400,00 €	###	782,00 €	782,00 €	
	ONCFS	1 121,00 €					
	ONF		4 600,00 €				
	AFB / DEAL				13285 / 1563	13285 / 1563	
Humains	P. scientifique	50j	50j	50j	50j	50j	
	P. Police	45j	45j	45j	45j	45j	
	P. education						
	P. Direction						
Prestation							

Carte	Illustration

## Objectif à long terme n°3 du plan de gestion :

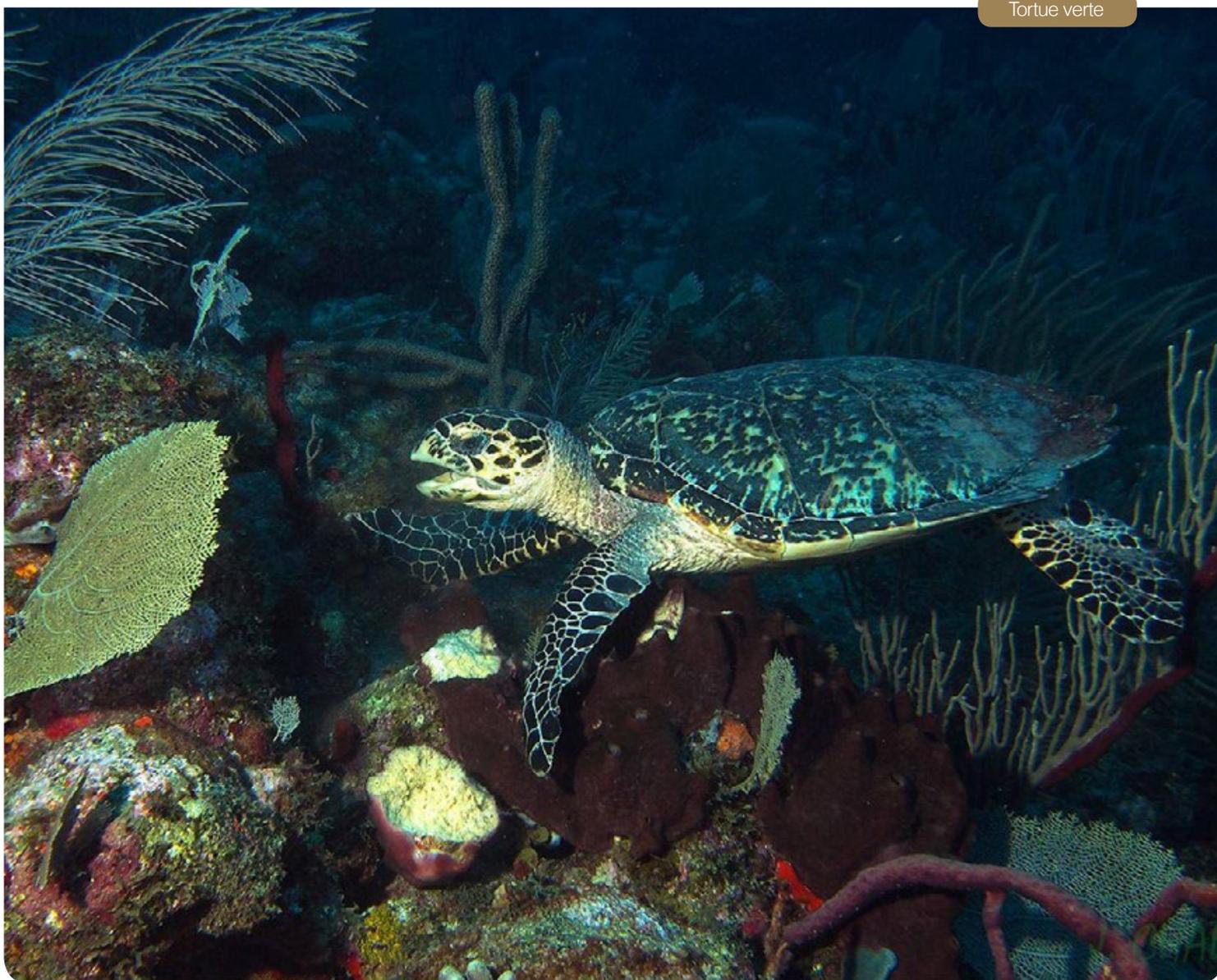
## Suivre l'activité de ponte des tortues marines

### Action CS15 : Suivre les populations de tortues marines fréquentant les eaux de la RNN

#### ● Les tortues vertes face aux usagers de la mer

Les tortues vertes modifient-elles leur comportement alimentaire sur les herbiers en présence d'humains? Ou pas? La première session de cette étude planifiée en deux temps a eu lieu du 10 au 22 novembre, en basse saison touristique, et a repris en haute saison, entre Noël et le Jour de l'an. L'objectif est de car-

actériser les interactions entre tortues vertes et usagers de la mer, sur les herbiers d'Anse Marcel et de Baie Blanche, à Tintamare. La mission a été confiée à Benjamin de Montgolfier, responsable du bureau d'études maritimes AquaSearch, grâce à un financement de l'Office français pour la biodiversité (OFB).



## Objectif à long terme n°3 du plan de gestion :

## Favoriser la conservation des populations de tortues marines

### Action CS16 : Suivre les échouages et les individus en détresse

- 8 tortues tuées en 10 mois

Huit tortues marines sont mortes depuis le 1er janvier, majoritairement des suites d'une collision avec un bateau ou un jet ski. Et ce chiffre ne concerne que les tortues retrouvées près du rivage et signalées à la Réserve naturelle. L'action d'animation du réseau local de suivi des échouages de tortues marines est synthétisé sur la page suivante : fiche CS16. Combien d'autres également victimes en haute mer d'une collision sont passées inaperçues ? Rappelons qu'il faut 25 ans à une tortue avant de pouvoir se reproduire et que seule une tortue sur mille atteint cet âge. Et ces accidents touchent bien sûr autant les individus matures que les juvéniles n'ayant pas eu l'occasion de se reproduire.



Tortues tuées par un engin nautique



## Objectif à long terme n°3 du plan de gestion :

# Favoriser la conservation des populations de tortues marines

## Action CS16 : Suivre les échouages et les individus en détresse

### • Triste exemple

Une tortue blessée a été repérée le 19 février en baie de Marigot - où la vitesse des navires est limitée à 3 noeuds - par les personnels de la Marina Fort Louis et de Tradewind Charters, qui ont immédiatement informé la Réserve naturelle. Sur les lieux, les agents ont récupéré une tortue verte juvénile, encore vivante, mais présentant sur la carapace les traces d'un violent impact avec une hélice de bateau. L'examen pratiqué

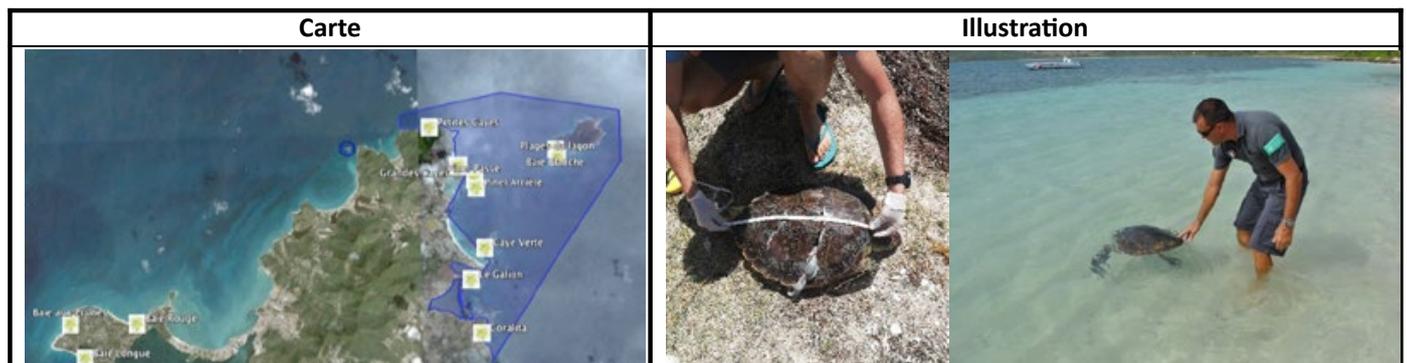
chez un vétérinaire a mis en évidence la rupture de la colonne vertébrale de l'animal, paralysé dans toute la moitié postérieure de son organisme et donc dans l'impossibilité de nager ou de se reproduire. Sa seule chance de survie aurait été l'accueil dans un bassin artificiel pour lui assurer une longue convalescence à l'issue incertaine, mais faute de centre de soins dédié aux animaux à Saint-Martin, la tortue a été euthanasiée.

Code	Intitulé
CS16	Suivre échouages et individus en détresse

Objectifs	OLT3, OLT4, OLT5	Priorité	1
-----------	------------------	----------	---

Indicateurs	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nb tortues marines	6	7	4	9	-1-	
Nb d'élasmobranches	?	?	?	?		
Nb mammifères marins	0	0	0	1		

	Moyens	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Financiers	RNNSM	462,86 €	540,00 €	308,57 €	694,29 €	77,14 €	
	AFB / DEAL					600,00 €	
Humains	P. scientifique	12h	14h	8h	18h	2h	
	P. Police						
	P. education						
	P. Direction						
Prestation							



## Objectif à long terme n°4 du plan de gestion : Favoriser la conservation des sites de nurserie pour les requins et les raies

### Action CS17 : Suivre les populations juvéniles de raies et requins

#### • Requins et raies à l'ordre du jour

Les tortues vertes modifient-elles leur comportement alimentaire sur les herbiers en présence d'humains ? Ou pas ? La première session de cette étude planifiée en deux temps a eu lieu du 10 au 22 novembre, en basse saison touristique, et a repris en haute saison, entre Noël et le Jour de l'an. L'objectif est de

caractériser les interactions entre tortues vertes et usagers de la mer, sur les herbiers d'Anse Marcel et de Baie Blanche, à Tintamare. La mission a été confiée à Benjamin de Montgolfier, responsable du bureau d'études maritimes AquaSearch, grâce à un financement de l'Office français pour la biodiversité (OFB).

Un requin dormeur juvénile © Julien Chalifour



## Objectif à long terme n°5 du plan de gestion : Évaluer et suivre les populations de mammifères marins

### Action CS19 : Évaluer et suivre les populations de mammifères marins

- **Megara 4 : un succès !**

**6 balises déployées, 8 prélèvements de peau, une douzaine de photos de caudales et de nombreux enregistrements de chant des mâles. Voici le bilan très positif de Megara 4.**

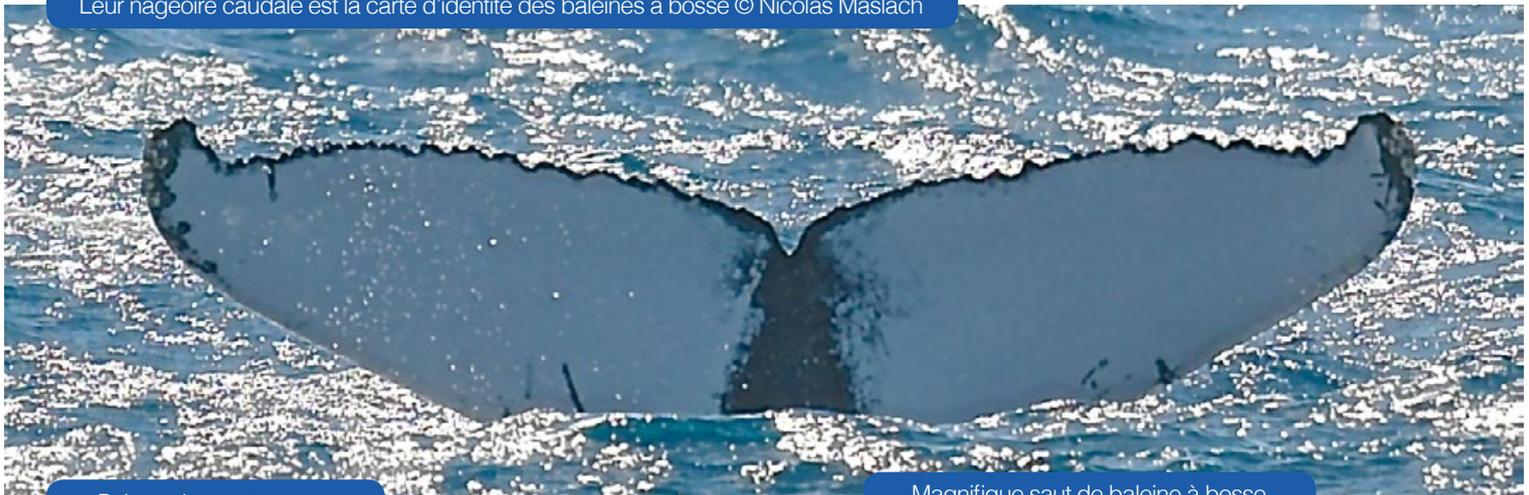
Démarrée en 2014, la mission scientifique Megara de suivi des baleines à bosse a organisé sa quatrième édition du 16 au 30 mars 2019, dans les eaux de Sint Maarten, Anguilla, Saint-Barth, Saba et Saint-Eustache, après autorisation des autorités de ces îles. L'objectif reste de développer une meilleure compréhension de la biologie des baleines à bosse caribéennes, notamment par le déploiement de balises Argos, le prélèvement de biopsies cutanées, l'enregistrement des chants des mâles et les photos de nageoires caudales pour l'identification individuelle. Financées par la Réserve naturelle, l'association Megaptera, l'Agence territoriale de l'environnement de Saint-Barth et les compagnies Nagico et Teria, pas moins de 6 balises ont été implantées dans le tissu graisseux d'autant de baleines à bosse et 4 d'entre elles ont permis de suivre par satellite les déplacements de ces majestueux mammifères pendant plusieurs semaines. On sait ainsi qu'un individu a mis le cap sur l'Amérique du Nord, qu'un autre s'est dirigé vers l'Europe, mais aussi que deux femelles accompagnées de leur baleineau se sont déplacées entre les îles environnantes, peut-être en attendant que leur progéniture grandisse, avant d'entamer la longue migration vers les zones estivales d'alimentation dans le nord de l'Atlantique. Également, huit prélèvements de peau vont donner lieu à des analyses génétiques, qui révéleront le sexe de ces animaux et seront comparées aux connaissances déjà acquises et centralisées à l'Université néerlandaise de Groningen, qui tendent à démontrer que les baleines "saint-martinoises" sont proches du type géné-

tique des baleines du Cap Vert. Une douzaine de photos de nageoires caudales, dont les caractéristiques signent l'identité de chaque baleine à bosse, sont allées enrichir le catalogue créé en 2014 par la Réserve et sont partagées avec les catalogues existants, dans la Caraïbe, mais aussi aux États-Unis, au Canada, en Islande, en Norvège, grâce à l'appui de l'OMMAG (Observatoire des mammifères marins de l'archipel guadeloupéen). Quant aux chants des mâles, destinés à séduire les femelles, ils diffèrent comme chaque année des saisons précédentes. La Réserve a posté un échantillon de ces chants sur sa page facebook. La mission s'est déroulée à bord du Contender et du semi-rigide de la Réserve, équipé d'une tour-elle depuis laquelle Mikkel Villum Jensen, taggueur professionnel, a déployé les balises et l'équipe de la Réserve pratiqué les prélèvements. Un catamaran a servi de base logistique pendant ces opérations. Malgré des conditions de mer médiocres, environ 4 groupes de baleines à bosse ont pu être observés chaque jour et ont donné lieu à de belles images aériennes depuis un drone. L'équipe de la Réserve naturelle de Saint-Martin ; Michel Vély, spécialiste des mammifères marins et président de l'association Megaptera ; Steve Ruillet, membre de Megaptera ; l'Agence territoriale de l'environnement de Saint-Barth, des représentants du sanctuaire Agoa et du projet européen Cariman, ainsi que plusieurs journalistes ont participé à cette belle aventure de partage de connaissances et d'amitié. La réalisation de cette action prévue au Plan de Gestion est présentée en page 44 : fiche CS19.

# Objectif à long terme n°5 du plan de gestion : Evaluer et suivre les populations de mammifères marins

## Action CS19 : Evaluer et suivre les populations de mammifères marins

Leur nageoire caudale est la carte d'identité des baleines à bosse © Nicolas Maslach



Préparation au taguage



Magnifique saut de baleine à bosse  
© Steeve Ruillet / Megaptera



La balise Argos permet de suivre cette baleine (visuel du 4 avril 2019)



# Objectif à long terme n°5 du plan de gestion : Evaluer et suivre les populations de mammifères marins

## Action CS19 : Evaluer et suivre les populations de mammifères marins

Code	Intitulé
CS19	Evaluer et suivre les populations de mammifères marins

Objectifs	OLT5	Priorité	1
-----------	------	----------	---

Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nb d'individus observés	17	0	18	8	36	
Nb balises posées	0	0	1	0	7	
Nb de suivi	1	0	1	1	1	1
Effort d'observation	9j/79éc/	0	5j/24éc/239MN	11j/79éc/708MN	12j/230éc/903MN	

	Moyens	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Financiers	RNNM	25 000,00 €		25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	
	AFB / DEAL						
Humains	P. scientifique	23j		15j	16j	29j	
	P. Police	27j		15j	33j	24j	
	P. education		0		0	11j	12j
	P. Direction	9j		5j	11j	12j	
Prestation	Greenland Inst.						

Carte	Illustration
	



- **Prise en charge d'un bébé dauphin en détresse**

Le 2 août, grâce au signalement fait par le personnel de la Marina Fort Louis et d'usagers de la mer, la Réserve naturelle a tenté de porter secours à un jeune dauphin en détresse, blessé au museau et désorienté. Déjà signalé la veille en baie de Grand-Case, très affaibli et amaigri, le petit mammifère marin qui n'était pas encore sevré est mort pendant son auscultation par le docteur vétérinaire Michel Vély. L'animal avait été pris en charge selon le protocole "mammifères marins en détresse" établi par le réseau national d'échouages, dont fait partie l'équipe de la réserve. Ce petit individu a été conservé en vue de son autopsie, laquelle fera également l'objet d'une formation dans le cadre du sanctuaire Agoa.

## Objectif à long terme n°6 du plan de gestion : Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations d'oiseaux marins nicheurs

### Action CS23-24 : Suivre les populations d'oiseaux inféodées aux étangs

#### • Une approche sociologique de l'écologie

Accueillie en stage par la Réserve naturelle du 18 février au 16 août 2019, Camille Sanchez a depuis passé sa soutenance et obtenu son master II à l'université Paul Sabatier de Toulouse. L'étudiante a contribué à collecter les données sur les oiseaux limicoles fréquentant les étangs de Saint-Martin et a saisi ces dernières sur la base eBird, où est exploitée l'ensemble des données collectées depuis 2011 dans le cadre du suivi des limicoles. Dans l'esprit du programme MAB de l'UNESCO qu'elle avait choisi, qui insiste sur la connaissance des interactions entre les activités humaines et les systèmes écologiques pour une gestion durable des

ressources naturelles, elle a réalisé une enquête de perception auprès des résidents et des touristes, sur le terrain. L'idée était d'évaluer les connaissances de ces publics sur l'existence des étangs, les populations de limicoles les fréquentant et la gestion de ces espaces et de ces espèces. Après un stage couronné de succès, Camille est actuellement à la recherche d'un emploi, mais pourrait bien prolonger son parcours universitaire en entamant une thèse. Ce travail contribue à la réalisation des actions CS23 et 24 prévues au Plan de Gestion, dont l'avancement est synthétisée au sein de la fiche CS23-24 ci-dessous.

Camille Sanchez



# Objectif à long terme n°6 du plan de gestion : Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations d'oiseaux marins nicheurs

## Action CS23-24 : Suivre les populations d'oiseaux inféodées aux étangs

- Suivi des populations d'oiseaux limicoles et leur nichage.

Code	Intitulé
CS23-24	Suivre les limicoles et leur nichage

Objectifs	OLT7	Priorité	1 et 2

Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Diversité	49	48	47	49	46	
Abondance	9967	13137	10137	9519	11901	
Activité de nidification						
Nb de suivi réalisés	24	24	20	24	24	

	Moyens	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Financiers	RNNMSM	7 250,00 €	7 250,00 €	6 250,00 €	7 250,00 €	7 250,00 €	
	AFB / DEAL						
Humains	P. scientifique	29j+	29j	25j	29j	29j	?
	P. Police						
	P. education						
	P. Direction						
Prestation							



## Objectif à long terme n°7 du plan de gestion :

## Maintenir ou améliorer l'état écologique des étangs

### Action IP11 : Revégétaliser les sites terrestres et les zones humides dégradés

- **Création d'une pépinière  
de palétuviers**

La Réserve naturelle a obtenu l'autorisation de la Collectivité pour la mise en place d'une pépinière de palétuviers, l'objectif étant de replanter 100 000 pousses de palétuvier dans les étangs dont la mangrove a été décimée par le cyclone Irma, grâce à un financement du Rotary Club. L'équipe récupère des graines, des gousses et des plantules sur le terrain et les fait pousser jour après jour, dans les locaux dont elle dispose. Les pousses sont placées dans des pots biodégradables en fibre de canne à sucre, qu'il suffira d'enfouir dans la vase pour qu'elles se développent.



Pousses de palétuviers



## Objectif à long terme n°8 du plan de gestion :

## Favoriser la conservation de la végétation xérophile

### Action CS29 : Réaliser et actualiser l'inventaire floristique des sites terrestres de la RNN

#### • Protection de la flore des îlets

La conservation de la végétation xérophile fait partie des objectifs à long terme du plan de gestion de la Réserve naturelle. Dans ce cadre, le pôle scientifique a mis en place un programme d'identification de la flore sur les îlets de Caye Verte, Petite Clé, Pinel et Tintamare. Financée par l'Office français pour la biodiversité (OFB), cette opération s'est déroulée du 15 au 19 juillet, puis du 5 au 8 août 2019, avec la participation de Jonathan Migeot, docteur en botanique tropicale affilié à ImpacMer en Martinique, ainsi que de Karl Questel et Jonas Hochart, tous deux gardes à l'Agence territoriale de l'environnement de Saint-Barth. Quatre îlets ont été investigués et des surfaces témoins ont été délimitées et balisées, à l'intérieur desquelles le nombre d'individus et la taille de chacun par espèces ont été listés. Ce

travail permettra de suivre la reconstitution de la flore des îlets au fil du temps. Ces missions se sont soldées par une note technique et un rapport détaillé sera fourni en début d'année prochaine, qui intégrera notamment des préconisations pour accompagner la convalescence de ces milieux impactés. Dès à présent, on sait qu'il existe d'importantes différences en nombre et types d'espèces entre les quatre sites, mais aussi que la présence de cabris et d'iguanes verts a un impact négatif important sur la végétation, en limitant la reproduction des espèces et particulièrement de certains arbres. Également, en se basant sur l'inventaire floristique réalisé en 2016 par Caroline Fleury et Karl Questel, il va être possible d'évaluer les conséquences de l'ouragan Irma sur les espèces végétales dans la Réserve.



## **Facteur clé n° 1 du plan de gestion :** **Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatibles avec les objectifs de la RNN**

### **Action SP1 : Effectuer des patrouilles de surveillance sur les milieux marins, terrestres et lacustres de la RNN**

- **Rapport annuel du pôle police de l'environnement**

Des riverains s'étant plaints de nuisances sonores et de remblais entre la route principale et l'étang de Chevrise, les agents de la Réserve naturelle sont allés sur les lieux pour constater les faits. Ils ont pu voir qu'une pelleteuse avait creusé sur 3 à 4 mètres de profondeur au niveau du funérarium et qu'un gros volume de déblais avait été utilisé pour remblayer en contrebas de l'étang, mais pas sur sa partie en eau, lui-même affecté au Con-

servatoire du littoral. La nature des matériaux, en cas de fortes pluies, représente toutefois une réelle menace d'envasement pour l'étang et la Réserve reste vigilante en surveillant l'évolution de ce chantier. À la demande de la préfecture de Saint-Martin, la Réserve naturelle a demandé une expertise complémentaire à un cabinet de géomètres. Le résultat fait apparaître que ces dépôts n'empiètent pas sur l'espace protégé.

- **Menace sur l'étang de Chevrise**

Des riverains s'étant plaints de nuisances sonores et de remblais entre la route principale et l'étang de Chevrise, les agents de la Réserve naturelle sont allés sur les lieux pour constater les faits. Ils ont pu voir qu'une pelleteuse avait creusé sur 3 à 4 mètres de profondeur au niveau du funérarium et qu'un gros volume de déblais avait été utilisé pour remblayer en contrebas de l'étang, mais pas sur sa partie en eau, lui-même affecté au Con-

servatoire du littoral. La nature des matériaux, en cas de fortes pluies, représente toutefois une réelle menace d'envasement pour l'étang et la Réserve reste vigilante en surveillant l'évolution de ce chantier. À la demande de la préfecture de Saint-Martin, la Réserve naturelle a demandé une expertise complémentaire à un cabinet de géomètres. Le résultat fait apparaître que ces dépôts n'empiètent pas sur l'espace protégé.



## **Facteur clé n° 1 du plan de gestion :** **Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatibles avec les objectifs de la RNN**

### **Action SP1 : Effectuer des patrouilles de surveillance sur les milieux marins, terrestres et lacustres de la RNN**

- **Sauvetage  
de deux plaisanciers**

Appelés par le CROSS Antilles Guyane le 15 février vers 13h30, deux agents de la Réserve naturelle se sont portés au secours de deux plaisanciers en danger sur l'espace marin de la Réserve. Venant de la partie hollandaise en direction de Pinel à bord de leur cabin cruiser de 40 pieds équipé de deux puissants moteurs, les deux hommes à bord sont passés trop près du récif de Grandes Cayes et ont heurté la barrière de corail avant de se retrouver immobilisés et dans l'impossibilité de manœuvrer, avec une grosse voie d'eau dans la coque et les hélices tordues. Franck Roncuzzi et Julien Chalifour se sont rendus sur les lieux à bord du Contender de la Réserve et ont réussi à remorquer le bateau jusqu'en baie de Cul-de-Sac. Le propriétaire, américain et âgé de 82 ans, a passé la nuit à bord afin d'éviter la naufrage de son bateau et l'a fait remorquer le lendemain matin vers un chantier du lagon.



## **Facteur clé n° 1 du plan de gestion :** **Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatibles avec les objectifs de la RNN**

### **Action SP3 : Renforcer la collaboration avec les institutions chargées de la police à Saint-Martin**

- **Rencontre avec le nouveau commandant de gendarmerie**

L'équipe de la Réserve naturelle a reçu Stéphan Basso, le nouveau commandant de gendarmerie arrivé sur l'île le 1er août, en remplacement de Sébastien Manzoni. Le chef d'escadron s'est intéressé aux différentes missions assignées aux gardes et a assuré la Réserve qu'elle pouvait compter sur le soutien de la gendarmerie, notamment pour l'identification des contrevenants. Il a également invité la Réserve à être présente lors de l'accueil du prochain peloton de gendarmes mobiles, le 6 novembre prochain, mais aussi à s'exprimer pendant une trentaine de minutes à cette occasion, afin d'informer ces nouveaux arrivants des problématiques rencontrées sur les espaces classés en réserve naturelle de Saint-Martin.



- **Rencontre avec les gendarmes mobiles**

Invités à rencontrer les gendarmes mobiles récemment arrivés à Saint-Martin, Franck Roncuzzi et Aude Berger leur ont présenté la Réserve naturelle. Ils ont évoqué les atteintes infligées par les usagers aux écosystèmes et les infractions

relevées sur les sites protégés, mais aussi les missions scientifiques et le groupe d'écovolontaires bénévoles assurant le suivi des pontes de tortues marines.

- **La Réserve invitée aux réunions de police**

Depuis le 23 septembre 2019, la Réserve naturelle de Saint-Martin assiste une fois par mois à la réunion de police hebdomadaire qui se tient en préfecture, à la demande de la préfète Sylvie Feucher. Le bilan de l'activité police de la Réserve y a été présenté. À cette date et depuis le début de l'année, le pôle avait procédé à 60 con-

trôles en mer conformes et 8 non conformes, ainsi qu'à 237 contrôles à terre conformes et 17 non conformes. Il s'agit en général de petites infractions à la réglementation, comme un mouillage de bateau dans l'herbier, la circulation en quad, la divagation de chiens ou la pratique du kite surf au Galion.

## **Facteur clé n° 1 du plan de gestion :** **Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatibles avec les objectifs de la RNN**

### **Action SP4 : Renforcer la collaboration police de l'environnement-justice**

- **2500€ de dommages et intérêts en faveur de la Réserve naturelle**

La Réserve naturelle s'étant constituée partie civile dans une affaire de pêche illégale, Franck Roncuzzi, en charge du pôle technique et police de la nature, l'a représentée en tant que personne morale. L'affaire remonte au 14 mai 2019, lorsque qu'une patrouille de gendarmerie repère un pêcheur sur la plage de Grandes Cayes, en pleine réserve naturelle. À l'intérieur de son véhicule, deux langoustes, une cigale de mer, deux pois-

sons et un fusil sous-marin sont saisis. Jugé pour pêche maritime dans une zone interdite et pêche de loisir sans signaler sa présence par une bouée, deux infractions passibles de 9000 et 1500 euros d'amende, le pêcheur a été condamné à 500 et 250 euros d'amende. Il a également été condamné à verser 2500 euros de dommages et intérêts à la Réserve naturelle.

Le ministère de l'Écologie a publié une directive recommandant aux gestionnaires d'espaces naturels de se constituer partie civile dans les affaires portant atteinte à l'environnement, afin que les coupables participent financièrement à compenser la perte de la biodiversité dont ils sont responsables.



## **Facteur clé n° 1 du plan de gestion :** **Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatibles avec les objectifs de la RNN**

### **Action SP5 : Participer aux opérations inter-services de la Police de l'environnement contre les principales infractions sur le territoire de St-Martin**

- **Priorité aux tortues sur les plages**

Le 25 janvier 2019, la Réserve naturelle a été auditionnée par la gendarmerie, qui a sollicité son expertise dans le cadre de plusieurs procédures en cours impliquant des travaux sur certaines plages, notamment aux Terres Basses, afin d'estimer les dommages que ces travaux ont pu occasionner aux sites de ponte des tortues marines. En effet, le contexte de la reconstruction post-Irma a parfois incité les propriétaires de parcelles en bord de mer à ériger des murs le long du rivage, sans

tenir compte qu'ils mettaient ainsi en péril la reproduction des tortues marines en détruisant leur habitat naturel, les tortues nichant en haut des plages. L'ensemble des tortues marines et leurs habitats essentiels d'alimentation et de reproduction étant protégés, les contrevenants s'exposent à des poursuites qui peuvent entraîner la saisie des matériels et engins ayant servi à commettre l'infraction.



## Facteur clé n°2 du plan de gestion :

# Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

## Action CC2 : Editer et diffuser des support de communication sur le patrimoine naturel de la RNN

### • De nouveaux outils pédagogiques

La société Contour Global, qui exploite l'une des deux usines de production d'électricité à Galisbay, a rencontré la Réserve naturelle pour l'informer des outils pédagogiques qu'elle finance pour la sauvegarde de l'Environnement,

à hauteur de 14 000 euros. Une convention a été signée et la Réserve va pouvoir mettre des cahiers d'activité et des paires de jumelles à disposition des élèves qu'elle sensibilise et d'autres outils pédagogiques.

### • «La vie du récif» : une belle réédition

Les éditions guadeloupéennes PLB réédite la collection "La vie du récif", un coffret composé de trois ouvrages, sur les poissons, les coraux et les créatures du récif. Très utilisés par les plongeurs et les naturalistes sous-marins, ces guides permettant d'identifier les espèces observées sous l'eau sont avant tout conçus pour les passionnés. Ils ont bénéficié d'une mise à jour, à l'occasion de

laquelle l'ensemble des gestionnaires d'aires marines protégées de la région a été sollicité. La Réserve naturelle de Saint-Martin y est présentée en détail, ainsi que les aspects liés à la pratique de la plongée sous-marine sur son territoire. Également, La Réserve a très volontiers partagé son expertise sur le bouturage corallien et la création d'habitats artificiels.



## Facteur clé n°2 du plan de gestion :

# Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

## Action CC8 : Communiquer sur les missions de la RNN dans les médias

### • La Réserve à l'honneur dans Thalassa

Diffusée sur France 3 le 20 mars 2019 et présentée par Fanny Agostini, l'émission Thalassa "Face aux colères de la mer" a consacré une importante partie du reportage à Irma, "monstre sans précédent", et ses conséquences à Saint-Martin. On y découvre la mangrove, détruite à 90% au galion, mais qui a assuré son rôle capital de protection de la côte et des populations. En plongée

à Tintamare, on observe que le milieu sous-marin a moins souffert que le milieu terrestre et que la vie s'y déroule calmement, malgré Irma. Le reportage se termine sur le constat qu'il est vital pour l'homme de s'adapter à la nature, et non d'adapter la nature à ses besoins, notamment en matière d'urbanisme. Un défi pour Saint-Martin, mais aussi pour le reste du monde.

Nicolas Maslach filmé par l'équipe de Thalassa



## Facteur clé n°2 du plan de gestion :

# Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

## Action CC9 : Assurer la valorisation et la diffusion des études scientifiques et techniques réalisées sur la RNN

### • Kite au Galion : un second PV pour une seconde infraction

Un procès-verbal a été dressé à l'encontre de la présidente de l'association Tropikite, à l'occasion d'un rassemblement de kite surfeurs le 14 avril sur la plage du Galion, malgré l'arrêté préfectoral interdisant la pratique de ce sport sur ce site protégé. Un premier rassemblement avait précédemment donné lieu à un procès-verbal identique. La personne incriminée a été au-

ditionnée à la gendarmerie, qui a transmis le dossier au parquet. Pour rappel, la pratique du kite surf dans la réserve naturelle est autorisée partout à l'exception de l'espace marin de la baie du Galion qui est un site privilégié pour les activités familiales, la baignade et les activités nautiques ne présentant pas un danger pour la sécurité des usagers du site.

Pas de kite surf au Galion



## Facteur clé n°2 du plan de gestion :

# Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

## Action PA2 : Sensibiliser la population à la protection des tortues marines

### ● Formation des bénévoles du réseau tortues

Les bénévoles du réseau tortues marines remplissent avec régularité leur mission solitaire, qui est de relever les traces de tortues venues pondre sur les plages et de repérer les éventuelles signes de nidification. Afin de les rencontrer et leur faire découvrir les actions de la Réserve, mais aussi les aider à se perfectionner dans la lecture

des traces, Aude Berger, du pôle scientifique de la Réserve, les a invités à Tintamare, sur les plages de baie Blanche et du lagon. Deux fois par semaine, en août et septembre 2019, un ou deux de ces bénévoles ont répondu présent et ont apprécié ce moment privilégié, en pleine nature et en compagnie d'experts scientifiques.

Une quinzaine de bénévoles du réseau tortues ont participé le 13 septembre 2019 à la nuit d'observation des tortues sur la plage de baie Longue, aux Terres Basses. Du coucher du soleil jusque vers 22h30, tous ont attendu, sous la pleine lune mais en vain, qu'une tortue sorte de l'eau pour venir déposer ses œufs.

Rencontre avec les bénévoles



## Facteur clé n°2 du plan de gestion :

# Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

## Action PA5 : Réaliser des interventions pédagogiques en milieu scolaire

### ● Ensemble protégeons la nature

La poursuite des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement est l'une des priorités du plan de gestion de la Réserve naturelle, qui intensifie ses interventions pédagogiques en milieu scolaire depuis le recrutement de Vincent Oliva, garde responsable pédagogique à la Réserve et chargé de mission éducation à l'environnement. Créé par la Réserve, le projet pédagogique "Ensemble protégeons la nature" s'inscrit dans les objectifs de la cellule Éducation au développement durable mise en place par le ministère de l'Éducation et répercutée par le rectorat dans les Îles du Nord. Vincent Oliva et Aude Berger ont rencontré Stéphanie Brouwers, déléguée à l'éducation au développement durable au rectorat, afin de lui faire part de leur volonté d'intervenir dans les établissements scolaires, notamment pour Aude Berger au sujet du projet LIFE concernant la préservation du mérou de Nassau et du mérou géant. Le rectorat a ainsi validé le projet "Ensemble protégeons la nature", présenté à tous les chefs d'établissement le

15 octobre, en présence de la Réserve naturelle, qui a exposé ce qu'elle souhaitait mettre en place. Les enseignants ont le choix des thèmes qu'ils souhaitent développer dans leurs classes, entre la biodiversité, la faune, la flore, les écosystèmes marins, le patrimoine naturel et la préservation des mérous. Des interventions sur le terrain sont prévues, à terre et en mer. Des actions bien concrètes sont menées, comme le suivi de la pépinière de palétuviers destinée à repeupler la mangrove. Des conventions ont déjà été signées, avec l'école Clair Saint-Maximin (avec un CM1 et un CM2 qui gèrent leur propre aire marine éducative au Galion), le collège de Quartier d'Orléans, le collège Soualiga, le lycée Robert Weinum et le lycée professionnel des Îles du Nord. Deux écoles privées, l'école Lamartine et Happy School, ont également signé leur convention, et d'autres signatures sont prévues. "Notre volonté est d'intervenir dans tous les établissements de l'île," considère Vincent.



Sensibilisation sur le terrain

## Facteur clé n°2 du plan de gestion : Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

### Action PA5 : Réaliser des interventions pédagogiques en milieu scolaire

- **Renforcement de l'éducation à l'environnement**

Bien que cette action ne bénéficie pas de financement dédié, la Réserve naturelle souhaite renforcer l'éducation à l'environnement. Cette année, 24 classes dans 7 établissements, soit 510 élèves, ont été régulièrement sensibilisées à la protection de l'environnement, sur le terrain et dans leur salle de classe, et 7 conventions ont été signées. Avec le collège de Quartier d'Orléans, le collège Soualiga, le lycée Robert Weinum, le lycée professionnel, l'école Happy School, l'école Marie-Antoinette Richards et l'école Clair Saint-Maximim, où deux classes ont reçu le label "Aire marine éducative" (AME), porté par l'Office français de la biodiversité.

Également, une classe de sixième du collège Soualiga recevra prochainement ce label. L'idée pour ces jeunes, sur les conseils de la Réserve, est de définir des priorités pour la protection de la biodiversité du site dont ils sont responsables et d'appliquer le programme scolaire à des cas concrets, comme par exemple la replantation de mangroves. Par ailleurs, de nouvelles conventions sont prévues, avec les écoles Émile Choisy, Siméone Trott, Élie Gibbs et Lamartine. Parallèlement, la Réserve effectue des interventions régulières auprès des jeunes en formation BAPAAT (Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien).



## Facteur clé n°2 du plan de gestion : Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

### Action PA5 : Réaliser des interventions pédagogiques en milieu scolaire

- Des collégiens chanceux, à Pinel

Une vingtaine d'adolescents scolarisés au Milton Peters College de la partie hollandaise, accompagnés de leurs correspondants venus des Pays-Bas, ont pu découvrir la faune et la flore terrestre et sous-marine de l'îlet Pinel, avec l'assistance de la Réserve naturelle. À pied ou équipés de palmes, masque et tuba, ils ont également été sensibilisés aux problématiques représentées par les sargasses, la dégradation de la qualité des eaux côtières ou les espèces envahissantes, mais également aux services rendus gratuitement par la nature aux sociétés humaines, telles que la production de poissons, la protection contre les éléments ou l'épuration des eaux. Ces rôles leur sont apparus d'autant plus importants dans un contexte de changement climatique impactant directement nos îles.



Bienvenue à Pinel



Découverte de Pinel



- Une semaine d'observation pour une collégienne

Léa Bernier, 14 ans, en classe de troisième au collège Descartes, a l'intention de travailler plus tard dans le domaine de l'Environnement. Elle a fait un premier pas dans cette direction au sein de la Réserve naturelle, où elle a effectué du 25 février au 1er mars la séquence d'observation en milieu professionnel obligatoire pour tous les élèves de troisième. Elle a notamment participé au suivi scientifique des oiseaux dans les étangs et a été initiée au comptage des espèces.

## Facteur clé n°2 du plan de gestion :

# Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

## Action PA5 : Réaliser des interventions pédagogiques en milieu scolaire

### INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE ANNÉE 2019

DATE	ETABLISSEMENT	CLASSE	THEME
18/01/19	Collège de QO	5 <sup>ème</sup>	Présentation de la RNN
24/01/19	Clair Saint Maximim	CM1	Thalassa La pollution
24/01/19	Clair Saint Maximim	CM1	Thalassa Les risques cycloniques
25/01/19	Mont des Accords	5 <sup>ème</sup>	Initiation au drone
01/02/19	Collège de QO	5 <sup>ème</sup>	Sentier des froussards
08/03/19	Clair Saint Maximim	CM1	Ramassage des déchets QO
08/03/19	Collège de QO	5 <sup>ème</sup>	Ramassage des déchets QO
15/03/19	Robert Weinum	2 nd STI2D	La Pollution et les risques cycloniques
09/04/19	Clair Saint Maximim	CM1	Tortues marines
03/05/19	Robert Weinum	2 nd STI2D	Le magnétisme terrestre et l'orientation
06/06/19	Clair Saint Maximim	CM1	Salon environnement "une bouteille à la mer"
DATE	ETABLISSEMENT	CLASSE	THEME
04/10/19	Robert Weinum	2 nd SVT	Présentation de la RNN
08/10/19	Robert Weinum	2 nd SVT	Les Ecosystèmes
10/10/19	M-A Richards	CE2 / CM1	Présentation de la RNN
11/10/19	Emile CHOISY	2 X CM2	Présentation RNN et sensibilisation déchets
04/11/19	BAPAAT	Reconversion	Présentation de la RNN
04/11/19	M-A Richards	CE1 / CM2	Présentation de la RNN
05/11/19	M-A Richards	CP / CM2	Présentation de la RNN
08/11/19	Happy School	CP / CE1 / CE2	Présentation de la RNN / Les Tortues Marines
18/11/19	BAPAAT	Reconversion	Les Ecosystèmes
18/11/19	M-A Richards	CP / CE1	Les Ecosystèmes
19/11/19	M-A Richards	CE2 / CM1	Les Ecosystèmes
22/11/19	Happy School	CM1 / CM2	Présentation de la RNN / Les Ecosystèmes
25/11/19	BAPAAT	Reconversion	Faune et Flore
26/11/19	SOUALIGA	6 <sup>ème</sup>	Présentation de la RNN
26/11/19	M-A Richards	CM1 / CM2	Les Ecosystèmes
27/11/19	METIMER	SEA DISCOVERY DAY	Présentation de la RNN
29/11/19	Clair Saint Maximim	CM1 / CM2	Présentation de la RNN / LIFE Biodiv'om
29/11/19	Happy School	CE2	Présentation de la RNN / Les Ecosystèmes
02/12/19	BAPAAT	Reconversion	Histoire de Saint Martin
02/12/19	SOUALIGA	3 <sup>ème</sup> (06)	La RNN / Les écosystèmes / La Mangrove
03/12/19	SOUALIGA	3 <sup>ème</sup> (02 et 04)	La RNN / Les écosystèmes / La Mangrove
04/12/19	SOUALIGA	3 <sup>ème</sup> (03)	La RNN / Les écosystèmes / La Mangrove
06/12/19	SOUALIGA	3 <sup>ème</sup> (05 et 08)	La RNN / Les écosystèmes / La Mangrove
06/12/19	Happy School	CP	Présentation de la RNN / Les Ecosystèmes
12/12/19	SOUALIGA	3 <sup>ème</sup> (07)	La RNN / Les écosystèmes / La Mangrove
13/12/19	Clair Saint Maximim	CM1	Présentation de la RNN / Les Ecosystèmes
13/12/19	SOUALIGA	6 <sup>ème</sup>	Découverte de l'AME
16/12/19	SOUALIGA	3 <sup>ème</sup> (01)	La RNN / Les écosystèmes / La Mangrove
20/12/19	Clair Saint Maximim	CM2	Présentation de la pépinière
20/12/19	Happy School	CE1	Présentation de la RNN / Les Ecosystèmes

## Facteur clé n°2 du plan de gestion : Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

### Action PA6 : Sensibiliser les publics sur les objectifs de la RNN et le patrimoine naturel

- **RN - EDF : le courant est passé**

Sollicitée par l'équipe d'EDF Archipel Guadeloupe, la Réserve naturelle a organisé une sortie découverte dans la mangrove du Galion. Cet événement, mis en place le 25 mai dans le cadre de la Fête de la Nature 2019, a permis de sensibiliser un large public à la diversité de la faune et de la flore dans ce milieu trop souvent mésestimé. Cette forêt littorale marécageuse contribue en effet à stabiliser le cordon littoral face à la mer, à épurer les eaux terrestres, à une importante production de poissons, de crustacés et d'oiseaux, et représente le dernier rempart face aux intempéries et à la houle cyclonique. Les participants ont eu l'occasion d'observer poissons, crabes et échassiers et ont contribué à l'effort de collecte des déchets malheureusement abandonnés aux abords de ces espaces naturels protégés. Gageons qu'ils seront les ambassadeurs de ce message de sensibilisation pour une meilleure prise en compte

de la mangrove, cet atout qui constitue un précieux patrimoine naturel et économique pour notre île. La Réserve naturelle se réjouit d'ailleurs de l'essor du birdwatching et du nombre grandissant de visiteurs attirés par la richesse et la diversité de l'avifaune de



EDF a participé à la Fête de la Nature

fête de la  
nature



# FÊTE DE LA NATURE

22-26 MAI 2019

## Facteur clé n°2 du plan de gestion :

# Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

## Action PA6 : Sensibiliser les publics sur les objectifs de la RNN et le patrimoine naturel

### • Désastreuses conséquences des constructions sur les plages

Outre le fait que les constructions en haut de plage empêchent le développement de la végétation d'arrière plage et favorisent l'érosion littorale, contribuant ainsi à la disparition des plages, elles représentent un obstacle à la ponte des tortues marines. Le 15 septembre, sur le chantier de construction d'un mur entre une villa et la plage de Baie Rouge, des ouvriers ont secouru une tortue tombée à pic dans la profonde tranchée creusée pour les fondations de ce mur. Les caméras de surveillance ont enregistré la vidéo de cet événement, où l'on voit la tortue prise au piège et dans l'incapacité de remonter par ses propres moyens. On voit ensuite les hommes l'assister pour s'extraire – avec difficulté – vers la plage. La Réserve naturelle a profité de cet événement pour

Une tortue prise au piège



rappeler que toutes les tortues marines, ainsi que leurs habitats essentiels (zones d'alimentation et de reproduction) sont protégés sur le territoire nationale, dans le but de préserver ces populations fragilisées par l'Homme. Ces espèces et habitats font partie de notre patrimoine commun et sont l'un des moteurs de l'activité économique de notre île.



## Action PA8 : Participer aux manifestations locales

### • La Réserve au Sea Discovery Day

Comme chaque année, la Réserve naturelle était bien présente à l'occasion du Sea Discovery Day, organisée par Métimer, l'association des professionnels de la mer. 230 jeunes parmi les moins favorisés de l'île, ont pu découvrir les joies de la navigation sur les bateaux des partenaires de l'association. Après le débarquement sur l'îlot de Tintamare, ces enfants ont pu s'adonner aux plaisirs de la baignade et des jeux aquatiques, mais ont également bénéficié d'une promenade en compagnie de l'équipe de la Réserve, qui les a sensibilisés à la fragilité des écosystèmes.

## Facteur clé n°2 du plan de gestion :

# Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

## Action MS6 : Participer aux actions de gestion du sanctuaire Agoa

### ● Réunion au Gosier autour des mammifères marins

La Réserve naturelle de Saint-Martin a bien sûr fait partie des 70 spécialistes des aires marines protégées et des mammifères marins réunis au Gosier, en Guadeloupe, les 9 et 10 mai 2019. La rencontre était organisée par Agoa et Cari'Mam – Caribbean Marine Mammals Preservation – le réseau de protection des mammifères marins dans la Caraïbe. Les îles françaises et la Guyane avaient toutes répondu présent, mais également les îles néerlandaises, ainsi qu'Anguilla, les Bahamas, la Barbade, les Bermudes, Cuba, la Dominique, Haïti, la Jamaïque et les Turks & Caicos, sans oublier les Etats-Unis. Plu-

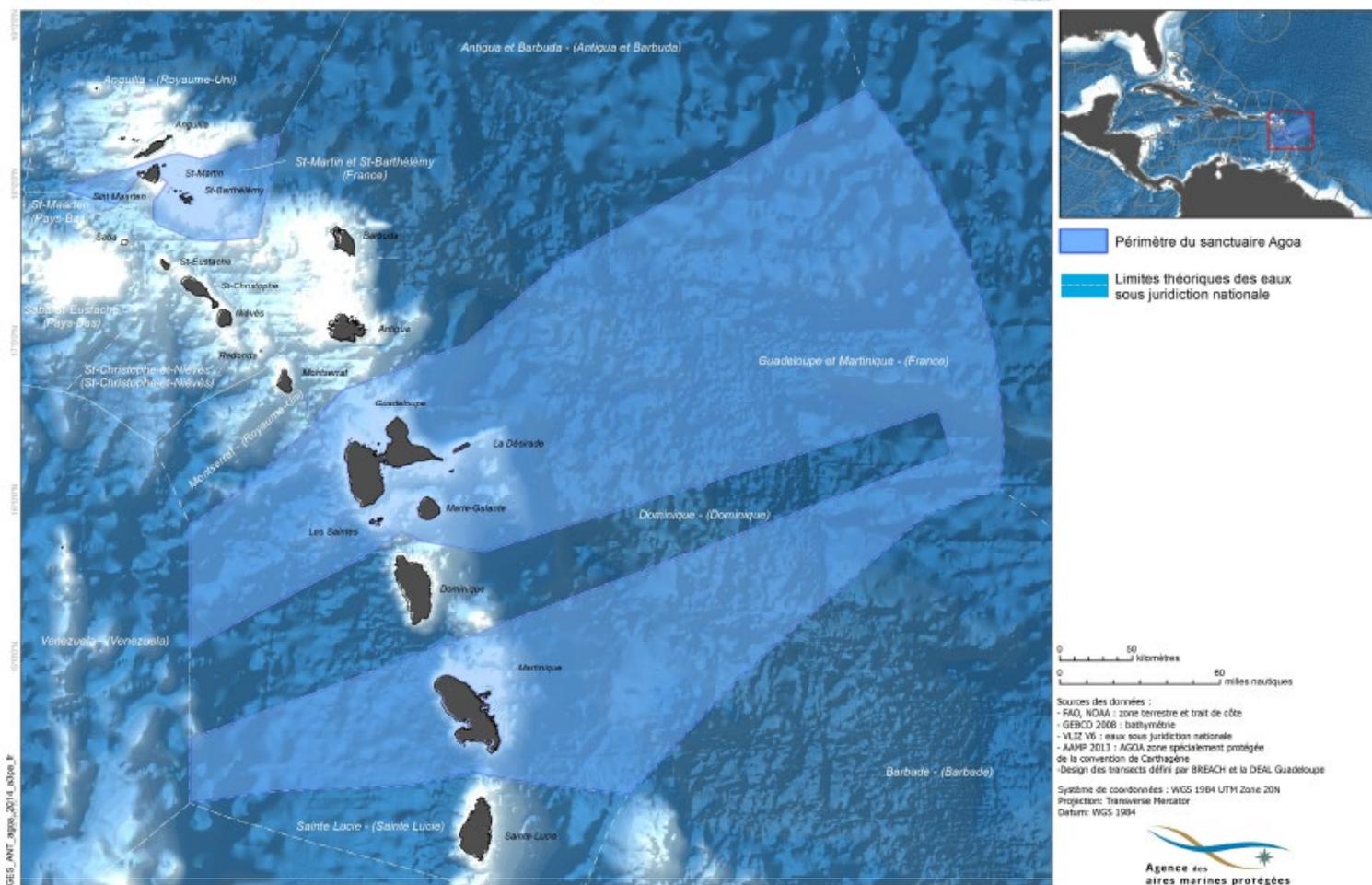
sieurs ateliers ont permis aux participants d'échanger sur les aires marines protégées et leurs plans de gestion, la sensibilisation du public, les échouages de mammifères marins et la durabilité du whale-watching. Saint-Martin, représenté par Nicolas Maslach, directeur de la Réserve naturelle et Michel Vély, président de Megaptera, ainsi que Bulent Gulay, président de Métimer, ont retenu l'attention en présentant la dernière campagne Megara. Rappelons que le sanctuaire Agoa de protection des mammifères marins couvre toute la zone économique exclusive des Antilles françaises, soit 143 256 km<sup>2</sup>.

### ANTILLES FRANÇAISES Zones spécialement protégées de la convention de Carthagène - Agoa



Edition :

10/2014



## Facteur clé n°2 du plan de gestion :

# Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

### Action MS8 : Initier une réflexion portant sur l'évolution de la réglementation relative à la chasse à tir à Saint-Martin

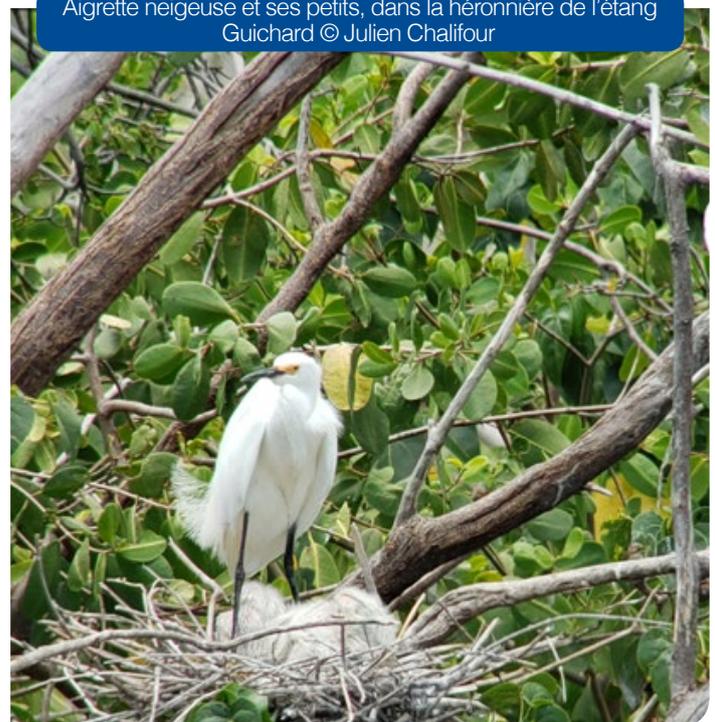
- **ZICO pour la protection des oiseaux**

ZICO. Ou Zone d'intérêt pour la protection des oiseaux. Afin de définir ces espaces prioritaires, Julien Chalifour et Aude Berger, du Pôle scientifique de la Réserve naturelle, ont accueilli le 1er avril 2019 une mission de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), dans le cadre du programme européen Life BIODIV'OM. L'idée était d'initier un travail de réflexion sur la définition de ZICO à Saint-Martin. Il va s'agir, sur la base de données existantes, de proposer l'acquisition de connaissances complémentaires, afin de délimiter des espaces représentant des enjeux majeurs pour les espèces à statut de conservation préoccupant, comme la petite sterne ou l'aigrette bleue. Une fois identifiées, une liste de zones prioritaires sera proposée à des experts ornithologues pour validation et certaines d'entre elles intégreront la liste mondiale ZICO. Cette inscription ouvrira la voie à de nouvelles opportunités pour la mobilisation d'experts et le financement d'actions en faveur de la protection des oiseaux de notre île. Ce projet concerne la Réserve naturelle à Saint-Martin, mais aussi 5 autres structures en Guyane, à la Martinique, à La Réunion et à Mayotte. La LPO, coordinateur du programme Life BIODIV'OM fait le lien entre l'Union européenne et les six bénéficiaires associés.

La LPO a édité des plaquettes de communication afin de sensibiliser le public et les acteurs sur les espèces ciblées par le programme Life BIODIV'OM dans chacun des territoires partenaires. Ces plaquettes sont disponibles dans les nouveaux locaux de la Réserve naturelle, 11-13 rue Barbuda, à Hope Estate. Plus d'infos sur le site [lifebiodivom.fr](http://lifebiodivom.fr) et sur la page facebook Life BIODIV'OM.



Aigrette neigeuse et ses petits, dans la héronnière de l'étang Guichard © Julien Chalifour



## Facteur clé n°3 du plan de gestion : Optimiser les moyens de gestion de la RNN

### Action CI5 : Mettre en place des aménagements pour l'accueil du public

- Cinq tables de pique-nique à Tintamare et Pinel

Mis à mal par le cyclone Irma, les équipements mis en place par la Réserve naturelle sont progressivement remis à la disposition des usagers. Ainsi, à Tintamare, où il ne restait que trois tables en bois, deux tables neuves supplémentaires attendent depuis peu les pique-niqueurs. Des pique-niqueurs qui vont se réjouir d'apprendre que trois tables identiques ont

été installées sur l'îlet Pinel, deux entre les restaurants et la troisième à droite de l'embarcadère, en arrivant, à l'ombre d'un joli catalpa. Ces cinq meubles ont été fabriqués par les élèves de l'atelier charpente et menuiserie du lycée polyvalent, comme l'avaient été les tables précédentes. Un grand merci à ces jeunes de la part de la Réserve naturelle !



## Facteur clé n°3 du plan de gestion : Optimiser les moyens de gestion de la RNN

### Action IP3 : Extraire les macrodéchets

- **Nettoyage post-Irma avec les scouts**

En juillet et en août, l'équipe des gardes de la Réserve naturelle, avec l'aide de trois scouts, ont terminé le nettoyage post-Irma des îlets de Tintamare, de Caye Verte et de Pinel, du sentier des Froussards et des étangs. Ces scouts, originaires de la paroisse Saint-Georges du Mans, étaient présents à Saint-Martin du 8 au 26 juillet, dans le cadre des compagnons scouts, appelés à effectuer un voyage humanitaire hors de France métropolitaine. Âgés de 18 à 19 ans, Louis Bourdin, Camille de Labbey et Simon Avon ont rempli 126 grands sacs poubelles de petits déchets et participé à l'enlèvement de déchets lourds. Le 25 juillet, ils ont reçu l'aide de 14 jeunes en formation de gestion de la déchetterie.

Les scouts ont également participé à la mise en place des tables © Christophe Joe



Toute l'équipe de la Réserve naturelle s'est mobilisée pour repêcher 256 chaises longues de l'étang des Salines d'Orient, emportées depuis le club Orient par les vents d'Irma. Une journée a été nécessaire pour remplir cette mission, avec une aide efficace des jeunes de l'ACED. La location d'un chariot manuscopique a facilité le travail, avant de transporter tout ce matériel hors d'état à l'écosite de Grandes Cayes.

256 chaises longues sorties de l'étang



## Facteur clé n°3 du plan de gestion : Optimiser les moyens de gestion de la RNN

### Action IP4 : Assurer une veille et intervenir suite à des rejets anthropiques

#### ● Pollueur payeur

Un témoin ayant relevé l'immatriculation d'un camion poids-lourd déversant une benne de détritrus le long de la route du Galion, dans la Réserve naturelle, cette dernière a constaté le délit et transmis son rapport à la brigade nautique. Des papiers au nom du propriétaire ont été retrouvés au milieu des déchets et ce dernier a expliqué qu'il avait demandé à un opérateur local de vider son appartement de la résidence du Belvédère ravagée par Irma. Le propriétaire du camion et son client ont été entendus à la brigade nautique et l'affaire a été transmise au procureur. La facture du nettoyage d'un montant de 3 000 € a été jointe au dossier. Il n'y a pas de suite pour le moment à cette affaire.



#### Merci EME

Les agents de la Réserve ont dégagé cette décharge sauvage, avec l'aide des salariés d'EME, société chargée du nettoyage de la plage du Galion dans le cadre d'une convention entre la Réserve naturelle, le Conservatoire du littoral et la Collectivité. Considérant l'importance du travail à réaliser et le manque de civisme de certains usagers, les deux jours hebdomadaires que cette société consacrait au Galion sont passés à trois sur décision des services de la Collectivité, suite à des demandes répétées des usagers fréquentant le site.



## Facteur clé n°3 du plan de gestion : Optimiser les moyens de gestion de la RNN

### Action MS14 : Créer la Maison de la Réserve dans le cadre de l'ICBI

- **ICBI : un nécessaire diagnostic**

On ne compte plus les conséquences d'Irma à Saint-Martin, mais l'une d'entre elles concerne la réalisation de l'Institut caribéen de la biodiversité insulaire (ICBI), projet porté depuis 2014 par la Réserve naturelle. Situé en bordure de l'étang de la Barrière, à Cul-de-Sac, le projet a fait l'objet d'un diagnostic architectural et technique, à la demande de la Réserve. La submersion marine causée par la houle cyclonique ayant dépassé les limites prévues en 2011 par le Plan de prévention des risques naturels (PPRN), notamment dans la baie de Cul-de-Sac où les vagues ont submergé les premières lignes d'habitations à plus d'un mètre de hauteur, il est évident pour la Réserve de s'as-

surer que l'Institut résistera au passage du prochain ouragan. Le diagnostic s'est attaché à réaliser un état des lieux, afin de fournir une analyse complète du bâti à construire et d'en déduire la faisabilité de l'opération. Les effets du vent, des débris aériens, de la pluie et de la houle ont été particulièrement analysés, ainsi que les procédures à mettre en place avant, pendant et après le passage d'un cyclone. Ce diagnostic a été rendu possible grâce au soutien financier de la préfecture de Saint-Martin et du ministère de l'Outre-mer. Fin décembre 2019, le permis de construire était prêt à être déposé au service de l'urbanisme de la collectivité, ainsi que la déclaration de projet à la préfecture.

Le projet original de l'ICBI



## Facteur clé n°3 du plan de gestion : Optimiser les moyens de gestion de la RNN

### Action MS15 : Assurer la formation technique et juridique du personnel de la RNN

- **Un guide pour restaurer et réhabiliter la mangrove**

Un guide technique intitulé “La restauration de mangrove” et une application mobile destinée à faciliter le travail des gestionnaires de zones humides, tous deux élaborés par le Pôle-Relais zones humides tropicales, ont été présentés à Julien Chalifour et à Christophe Joe, respectivement en charge du pôle scientifique et garde à la Réserve naturelle, ainsi qu’à l’ONF, l’ONCFS, plusieurs associations environnementales et des gestionnaires de zones humides des îles françaises de la Caraïbe. Tous étaient invités en Guadeloupe les 18 et 19 novembre, pour une formation sur la restauration et la réhabilitation de la mangrove, par le Conservatoire du littoral et le comité français de l’UICN. Le guide technique présente les retours d’expérience existants de restauration de mangroves et les techniques associées, avec force croquis et tableaux. Pour la Réserve naturelle, il est important que ce guide circule et que les bonnes pratiques qu’il préconise soient communément admises, la Réserve s’étant vu refuser un financement au motif que le recours à une pépinière de palétuviers était inapproprié dans le

Le guide et l’application mobile



cas de restauration de mangrove. Une raison contredite par ce guide technique, qui établit l’efficacité des pépinières dans le cas où la régénération naturelle des mangroves est impossible ou insuffisante, en raison de l’affaiblissement des arbres et de l’absence de graines, à la suite d’un cyclone particulièrement puissant.

Également présentée durant cet atelier, la séquence ERC – pour Éviter, Réduire, Compenser – qui s’oriente à présent vers une nouvelle déclinaison de zéro perte, voire gain de biodiversité, lorsque la construction d’un aménagement porte atteinte à la biodiversité. Parallèlement, un nouveau dispositif prévoit des mesures d’accompagnement de la compensation. Par exemple, le Grand Port Maritime de la Guadeloupe finance des thèses sur les mammifères marins et d’autres sujets, qui ne constituent donc pas directement une action de compensation, mais bien une production de connaissances accompagnant les autres mesures de réparation des impacts inévitables.

## Facteur clé n°3 du plan de gestion : Optimiser les moyens de gestion de la RNN

### Action MS20 : Rechercher de nouveaux moyens de financement

- **Une convention et des crèmes solaires pour protéger le corail**

Chaque année, entre 15 000 et 20 000 tonnes de crème solaire sont déversées dans les océans et constitue avec le réchauffement climatique l'une des principales causes du blanchiment corallien. Parmi les produits chimiques - et toxiques - destinés à protéger notre peau des UV, l'oxybenzone constitue un poison pour le corail, dont il modifie l'ADN et conduit les nouvelles pousses à mourir sans possibilité de se développer. L'information circule, le consommateur est en demande et de nouvelles crèmes solaires 100% bio et respectueuses de l'environnement apparaissent. La Réserve naturelle encourage bien sûr les baigneurs à utiliser ces produits novateurs et a signé une convention de mécénat avec Alphanova. Implantée à Hyères, cette société a mis au point des produits solaires respectueux de l'environnement et a approché la Réserve de Saint-Martin, à laquelle elle s'est engagée à verser 1% de son chiffre d'affaires sur les produits solaires au niveau mondial. En échange,

Alphanova a remis un chèque de 12 000 euros à la Réserve naturelle



la Réserve s'est engagée à favoriser la restauration des coraux sur son espace marin, notamment par bouturage, et à diriger les activités touristiques et de plongée sur certaines zones, afin de mettre au repos les sites faisant l'objet de surféquentation. Des membres du personnel d'Alphanova ont participé à certaines de ces opérations et la société a fourni des crèmes solaires et des vêtements anti UV à la Réserve. Également, la Réserve a sensibilisé les clubs de plongée en leur demandant d'interdire les crèmes chimiques sur ses sites de plongée.

À Hawaï, où plus de la moitié des coraux ont blanchi entre 2014 et 2015, le gouvernement local a promulgué une loi interdisant la vente et l'usage de produits solaires toxiques pour le corail, applicable dès 2021.

- **Le patrimoine naturel dans le projet «Forward»**

Le 30 juillet 2019, Julien Chalifour a participé à un atelier technique organisé par la Chambre consulaire interprofessionnelle de Saint-Martin (CCISM), dans le cadre du projet européen "Forward". Ce projet, lancé en février 2019 et doté d'un budget de 1,3 M€, a pour objectif d'identifier les acteurs de la recherche et de l'innovation dans les neuf régions ultrapériphériques de l'Union européenne et de faciliter leur travail et leurs échanges. À

Saint-Martin, l'idée est de créer des synergies entre les forces vives du territoire sur le plan économique, afin de dynamiser les initiatives locales, qu'elles concernent le numérique, les services ou la valorisation du patrimoine. La Réserve contribue donc à ce projet en mettant ses connaissances et compétences dans le domaine de la conservation du patrimoine naturel vivant.

## Facteur clé n°3 du plan de gestion : Optimiser les moyens de gestion de la RNN

### Action MS20 : Rechercher de nouveaux moyens de financement

#### • Une regrettable décision

Gestionnaire des sites du Conservatoire du littoral depuis 2006, la Réserve naturelle déplore aujourd'hui le non renouvellement de la convention, dont la signature prévue a été annulée en septembre dernier par le Conservatoire, en raison d'un désaccord au sujet du renouvellement des conventions d'occupation temporaires (COT) accordés aux deux restaurants de Pinel. A ce titre, tout comme le Conservatoire, la réserve a été assignée en justice par l'entreprise non sélectionnée par le Conservatoire, alors même qu'elle n'a à aucun moment participé à cette procédure.

Afin que cet événement ne se reproduise pas dans le cadre d'une nouvelle convention, la Réserve a souhaité apporter quelques modifications à la convention, en demandant que certaines décisions ne soient acceptées qu'après avis du comité consultatif de la Réserve notamment. Ces demandes ont été accueillies par une fin de non recevoir. Le non renouvellement de cette convention implique une perte sèche d'un montant de plus de 160 000 euros sur le budget annuel de la Réserve.



### Action MS21: Assurer le recrutement, l'encadrement et la formation des bénévoles, stagiaires et agents recrutés

#### • Garde : un bon job d'été

Titouan Pageaud, 18 ans et étudiant en faculté de sports à Nice, a vécu plus de dix ans à Saint-Martin. Nostalgique de son île, il est heureux de travailler pendant ses vacances comme garde à la Réserve naturelle. "Quand on a grandi ici, on se rend compte de l'importance de la nature, et ça me plaît de me rendre utile pour l'environnement de Saint-Martin" nous a-t-il confié.

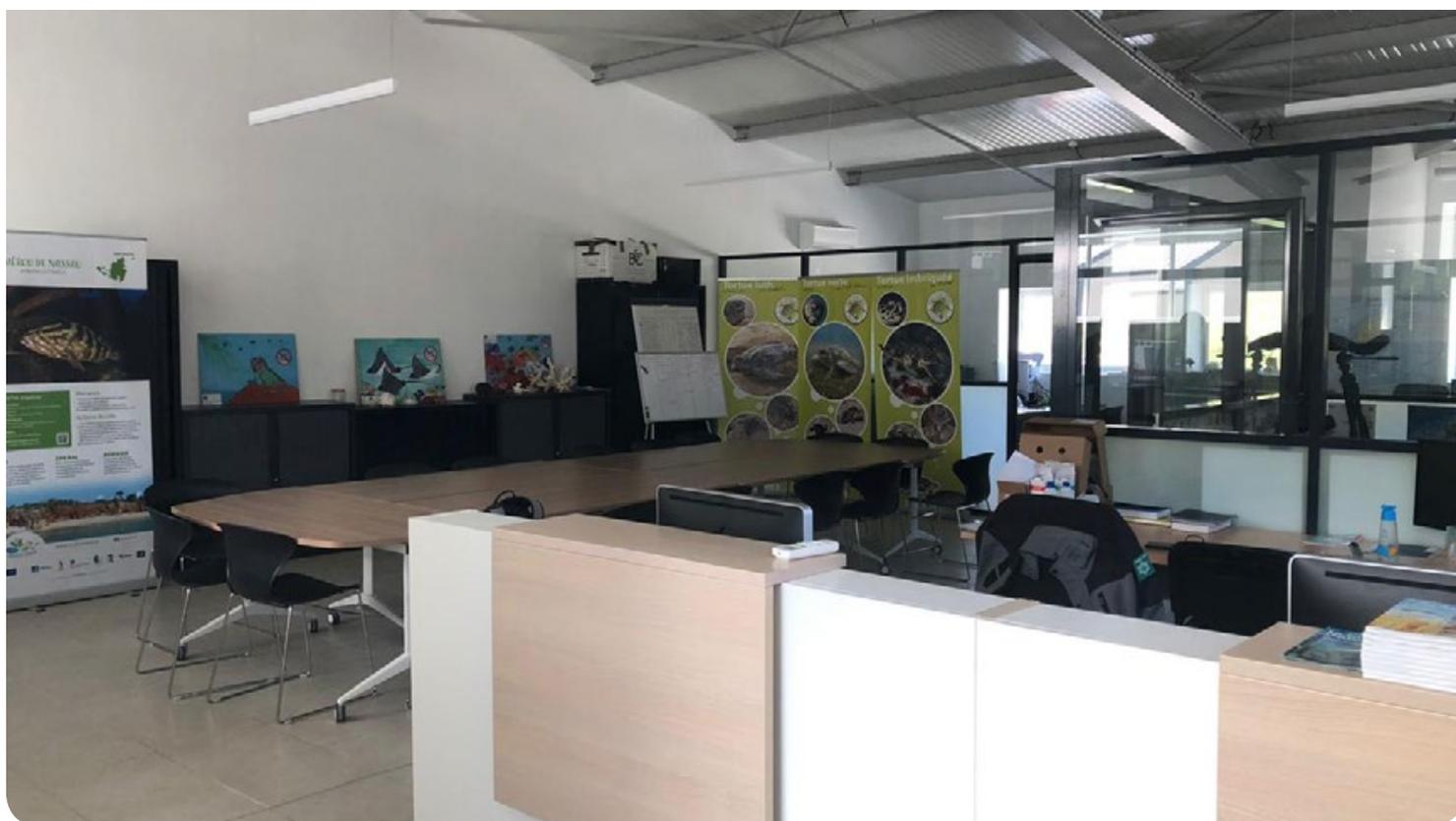
## Facteur clé n°3 du plan de gestion : Optimiser les moyens de gestion de la RNN

### Action MS22 : Entretien et renouveler le matériel et les locaux

#### • Nouveaux locaux pour la Réserve naturelle

Le cyclone Irma ayant détruit la Maison de la Réserve naturelle à l'Anse Marcel, les salariés n'ont eu d'autre choix que de travailler entre deux sites, l'un situé à l'Anse Marcel et l'autre dans les bureaux du Conservatoire du

littoral, à Hope Estate. Depuis le mois d'avril, l'équipe est enfin réunie, dans ses propres bureaux, à Hope Estate, dans un espace situé au-dessus du Crédit Mutuel.



### Action MS24: Organiser et animer le Comité Consultatif

#### • Réunion du comité consultatif de la Réserve

Le comité consultatif de la Réserve naturelle s'est réuni dans les nouveaux bureaux de la Réserve, à Hope Estate, le 26 juin 2019. Il était présidé pour la première fois par la préfète Sylvie Feucher, qui a ouvert la séance en attirant l'attention sur le fait que l'île souffre sur le plan de la biodiversité et tout particulièrement les étangs. Cet événement annuel a permis à la Réserve naturelle de présenter et valider son budget 2018 et son budget pré-

visionnel 2019. Les actions prévus et en cours ont été présentées pour chacun des pôles par l'équipe de la Réserve. La préfète a proposé que le comité consultatif se réunisse deux fois par an. Entre autres questions, il a été décidé de proposer l'augmentation pour l'année 2020 du montant de la redevance pour les activités commerciales ayant l'autorisation de travailler dans la Réserve naturelle.

## Facteur clé n°4 du plan de gestion : Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel

### Action MS30 : Bancariser et sécuriser les données sur le patrimoine naturel de la RNN

- **Données sauvées pour les siècles à venir**

Que deviennent les données stockées sur nos ordinateurs ? Où seront-elles dans 20 ans ? Et après ? Question à laquelle l'IFRECOR et l'État ont apporté une réponse en ce qui concerne les récifs coralliens et les herbiers français. Présenté en Martinique en 2017 aux gestionnaires d'aires marines protégées de la région, dont Julien Chalifour, cet outil géré par IFREMER permet de stocker et sécuriser toutes les données recueillies par chacun, et notamment par la Réserve naturelle de Saint-Martin, mais aussi d'en faciliter l'échange et donc de permettre une meilleure exploitation des connaissances, ainsi qu'une meilleure interprétation au niveau national. Une seconde formation technique autour de la bancarisation des données a été organisée par l'AFB le 15 mai 2019

en Guadeloupe, à laquelle le pôle scientifique de la Réserve naturelle - Julien Chalifour et Aude Berger - a été invité. Cette réunion a également été l'occasion pour les deux scientifiques de constater les avancées de l'outil et de rencontrer un grand nombre de partenaires de la Réserve collaborant pour la conservation des écosystèmes marins : services de l'État, gestionnaires, bureaux d'études, associations...



Une base de données pour les gestionnaires d'aires marines protégées

**BD RÉCIF®**  
 Base de données relative aux écosystèmes récifaux ultramarins

République Française  
 IFRECOR  
 Ifremer

## Facteur clé n°5 du plan de gestion : Renforcer l'ancrage territorial et régional de la RNN

### Action MS35 : Renforcer les partenariats avec la RNN de St-Barthélemy

#### ● Saint-Barth : une vraie place dans l'IFRECOR

Auparavant inclus dans le comité local IFRECOR (Initiative française pour les récifs coralliens) de la Guadeloupe, Saint-Barth bénéficie depuis octobre 2018 de son propre comité local, qui s'est réuni pour la première fois le 12 Avril 2019 à Gustavia, sous la coordination de l'Agence territoriale de l'environnement (ATE). Julien Chalifour, en charge du Pôle scientifique de la Réserve naturelle de Saint-Martin, a participé à cette première réunion, qui a été l'occasion pour l'ATE et la collectivité

de Saint-Barth d'officialiser le partenariat avec l'IFRECOR et l'Office français pour la biodiversité (OFB), mais surtout de réunir l'ensemble des acteurs socioprofessionnels de l'île, afin d'animer des groupes de réflexion, avec l'appui d'experts scientifiques. À l'issue de ces ateliers techniques, les principaux enjeux de préservation des coraux et des herbiers marins ont pu être identifiés et priorités, afin de sélectionner des actions à mettre en œuvre pour leur conservation.

La première réunion du comité IFRECOR de Saint-Barth © ATE



## Facteur clé n°5 du plan de gestion : Renforcer l'ancrage territorial et régional de la RNN

### Action MS38 : Participer aux réunions, maintenir et renforcer les partenariats avec les réseaux nationaux

- **La Réserve transmet son savoir en Guadeloupe**

À la demande de l'Office national des forêts (ONF), la Réserve naturelle de Saint-Martin a dispensé une formation aux autres membres du réseau tortues marines de Guadeloupe. Cette formation s'est tenue au cours d'une journée à la Maison de la mangrove, aux Abymes, puis sur le terrain en une demi-journée, sur la plage de Cluny à Sainte-Rose. Les candidats à cette formation ont été familiarisés aux outils pédagogiques existants – posters, panneaux, silhouettes grandeur nature, jeux... – et aux techniques d'animation les plus efficaces.

Aude Berger sur la plage de Clugny



Sur le terrain en Guadeloupe



## Facteur clé n°5 du plan de gestion : Renforcer l'ancrage territorial et régional de la RNN

### Action MS38 : Participer aux réunions, maintenir et renforcer les partenariats avec les réseaux nationaux

#### ● L'IFRECOR accueillie par la Réserve naturelle

Du 3 au 7 juin 2019, la Réserve naturelle a accueilli les 35 participants au comité national IFRECOR (Initiative française pour les récifs coralliens). Créé en 1999 et chapeauté par les ministres en charge de l'écologie et de l'outre-mer, l'IFRECOR a pour mission de mener une politique active favorable à la préservation et la gestion des récifs coralliens. Saint-Martin a été choisi pour organiser cet important événement biennal afin de mettre en valeur le territoire, presque deux ans après le passage d'Irma. Après une première réunion à la CCISM, les journées de travail se sont succédées à l'hôtel Esmeralda, où le comité était hébergé. À l'ordre du

jour : les actions mises en œuvre par l'ensemble des comités locaux, ainsi que par la Réserve à Saint-Martin - territoire actuellement dépourvu de comité local - pour la protection des coraux, les épaves post-Irma et l'état des lieux après le cyclone, en ce qui concerne l'île. Les récifs coralliens les herbiers et les mangroves étant menacés dans tout l'outre-mer français, chacun a présenté l'état des lieux de son territoire, dans les trois océans. Parallèlement, les experts scientifiques ont exposé le résultat de leurs travaux et des actions menées en faveur des récifs à travers le monde.

L'IFRECOR est la déclinaison française de l'ICRI (International Coral Reef Initiative). Initiée en 1995 par les États-Unis, plusieurs pays se sont immédiatement associés à l'ICRI : Australie, France, Japon, Jamaïque, Philippines, Royaume-Uni et Suède.

L'objectif de l'ICRI est de sensibiliser les communautés riveraines vivant des récifs coralliens, les instances institutionnelles et politiques, les utilisateurs et le public à la conservation de cet habitat sensible et indispensable. L'ICRI est un partenariat entre les gouvernements, les organisations internationales et les ONG. Elle met en œuvre un plan d'action, suivi par plus de 80 pays sur la centaine comptant des récifs coralliens sur leur littoral.

Les participants au comité national IFRECOR



## Facteur clé n°5 du plan de gestion : Renforcer l'ancrage territorial et régional de la RNN

### Action MS38 : Participer aux réunions, maintenir et renforcer les partenariats avec les réseaux nationaux

- **Saint-Martin au cœur d'un document stratégique**

Le 5 novembre, la Réserve a accueilli dans ses bureaux un atelier technique animé par l'Office français de la biodiversité (OFB), le Représentant local de la Direction de la Mer et leur prestataire, ImpacMer. L'idée était de recueillir les éléments nécessaires à la rédaction d'un document stratégique destiné à la zone maritime des Antilles françaises, dont Saint-Martin. L'établissement portuaire de Saint-Martin était présent, aux côtés de la Direction de la mer, de la DEAL, de la collectivité de Saint-Martin et de Métimer, l'association des professionnels de la mer. L'enjeu était de définir les usages et les pressions existant sur la zone et



leur localisation. L'extension du port de Galisbay, le trafic maritime, les loisirs en mer, les marinas et les activités industrielles ont fait partie des sujets à l'ordre du jour. L'AFB coordonne la rédaction de la synthèse de ces échanges, qui sera ensuite soumise aux participants.

Le CRFA à la CCISM



- **La Réserve : un outil au service de Saint-Martin**

Le Conseil des rivages français d'Amérique (CRFA) du Conservatoire du littoral s'est réuni cette année à Saint-Martin en séance plénière, du 18 au 20 juin, à la CCISM. Les deux journées de travail ont été consacrées aux actions réalisées dans l'année et aux projets à venir, l'idée étant de préserver au mieux les littoraux de Guyane, de Guadeloupe, de Martinique, de Saint-Barth et de Saint-Martin. Sollicité pour s'exprimer au nom de la Réserve naturelle, Nicolas Maslach a mis en avant le fait qu'il était important de conforter les partenariats défendant les intérêts de la Réserve et sa réglementation. Il a souligné l'état d'esprit d'impartialité et de bienveillance, et surtout la volonté de la Réserve d'être un outil au service de Saint-Martin et des Saint-Martinois.

## Facteur clé n°5 du plan de gestion : Renforcer l'ancrage territorial et régional de la RNN

### Action MS39 : Participer à des colloques régionaux, nationaux et internationaux

- **Double présentation de la Réserve au Sénat**

Invité au Sénat par Michel Magras, sénateur président de la commission outre-mer, et par l'Office français de la biodiversité, Nicolas Maslach a activement participé au colloque du 6 juin 2019, consacré à la biodiversité du bassin Atlantique, en présence d'Annick Girardin, ministre des outre-mer. Ce colloque fait partie d'un cycle sur la biodiversité ultramarine, destiné à mieux faire connaître les atouts et les faiblesses du patrimoine naturel de ces territoires lointains aux élus, ainsi que les enjeux, les défis et les perspectives dont ils font l'objet. Le directeur de la Réserve naturelle a présenté deux sujets, illustré chacun par une vidéo. Le premier était consacré à BioHab2, cet habitat artificiel immergé dans les eaux de la Réserve et constitué de débris post-Irma, dépollués si nécessaire et recyclés. Ces structures innovantes permettent aujourd'hui aux poissons et aux crustacés d'y trouver refuge et d'aug-

Nicolas Maslach à la tribune, au Sénat



menter ainsi leurs conditions de survie. La seconde intervention de Nicolas Maslach s'est intéressée à l'Institut caribéen de la biodiversité insulaire. Pour découvrir la vidéo de cette présentation, suivez le lien.

[http://videos.senat.fr/video.1187574\\_5cf6f-0bad3618.biodiversites-du-bassin-atlantique?time-code=9142000](http://videos.senat.fr/video.1187574_5cf6f-0bad3618.biodiversites-du-bassin-atlantique?time-code=9142000)

- **Un congrès au sommet**

Franck Roncuzzi, en charge du pôle technique et police de la nature, en compagnie de Vincent Oliva, garde à la Réserve naturelle et chargé de mission éducation à l'environnement, ont participé au 38ème congrès des Réserves naturelles de France, du 5 au 8 juin 2019 à Le-Mônetier-les-Bains, dans les Hautes-Alpes. Ils y ont retrouvé près de 350 autres gestionnaires de réserves naturelles. Respectivement référent du pôle police et du pôle éducation au sein de la commission outre-mer, ils ont été reconduits dans cette mission.



## Facteur clé n°5 du plan de gestion : Renforcer l'ancrage territorial et régional de la RNN

### Action MS39 : Participer à des colloques régionaux, nationaux et internationaux

#### • La Réserve à Marseille avec l'UICN

Nicolas Maslach, directeur de la Réserve naturelle de Saint-Martin était parmi les 300 représentants des organisations, experts et partenaires du Comité français de l'UICN, qui s'est tenu le 12 juin 2019 à Marseille. L'objectif de ce comité était de préparer le Congrès mondial de la nature de l'UICN, prévu du 11 au 19 juin 2020 à Marseille. Cet événement a permis de débattre de 28 recommandations concernant plusieurs grands enjeux de la préservation de la nature à l'échelle mondiale. Une liste pour laquelle la Réserve naturelle va présenter sa candidature, comme elle l'avait fait en 2017, hélas juste

avant le passage du cyclone Irma. Cette Liste verte compte 46 sites, dont 14 en France métropolitaine et d'outre-mer. La Liste verte des zones protégées et conservées de l'UICN est la première norme mondiale de meilleures pratiques en matière de conservation par zones. Il s'agit d'un programme de certification d'aires protégées et conservées (parcs nationaux, sites naturels du patrimoine mondial, aires conservées par les communautés, réserves naturelles, etc.) gérées de manière efficace et régies de manière équitable.

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), fondée en 1948 à Fontainebleau, est une alliance de plus de 1 300 organismes membres et 10 000 experts, présents dans 160 pays. Créé en 1992, le Comité français de l'UICN est le réseau des organismes et des experts de l'UICN en France. Il regroupe 2 ministères, 8 organismes publics, 42 organisations non gouvernementales et plus de 250 experts. Il a pour but de contribuer à la conservation de la biodiversité et à une utilisation durable et équitable des ressources naturelles, conformément à la mission de l'UICN définie au niveau mondial.

Le Comité français de l'UICN © Antoine Tomaselli



## Facteur clé n°5 du plan de gestion : Renforcer l'ancrage territorial et régional de la RNN

### Action MS39 : Participer à des colloques régionaux, nationaux et internationaux

- **Nouvelle stratégie nationale en faveur des AMP**

Nicolas Maslach et Julien Chalifour étaient présents à Biarritz du 21 au 25 novembre, pour le Forum des gestionnaires d'aires marines protégées (AMP), au cours duquel les gestionnaires ont partagé leurs expériences, avant de participer au quatrième Colloque national des AMP, puis au Colloque des aires protégées terrestres. Organisé par l'Office français de la biodiversité (OFB), le comité français de l'UICN et le ministère de la transition écologique, le colloque des AMP avait pour objectif d'élaborer la prochaine stratégie nationale des aires marines protégées, afin de permettre une meilleure gestion du réseau des AMP, ainsi que la mise en œuvre du plan biodiversité élaboré par le Ministère. Dans ce cadre, l'AFB a demandé aux participants d'apporter leur plus-value et de verbaliser leurs attentes en matière de protection du domaine maritime. Ces interventions ont mis en lumière les grandes attentes des gestionnaires et



matière de financement de la gestion et des moyens humains liés. Oui, la création de nouvelles aires marines protégées est une bonne chose, pourvu que ces territoires soient effectivement et efficacement gérés et préservés. Une autre demande importante a concerné la prise en compte du lien terre-mer, à renforcer dans la stratégie nationale. En clair, à quel point ce qui se passe à terre affecte les espaces marins ?

Forum et colloque autour des aires marines protégées à Biarritz



## Facteur clé n°5 du plan de gestion : Renforcer l'ancrage territorial et régional de la RNN

### Action MS39 : Participer à des colloques régionaux, nationaux et internationaux

#### • Les mammifères marins sur écoute

Les gestionnaires d'aires marines protégées de la Caraïbe se sont retrouvés en République Dominicaine du 30 octobre au 4 novembre 2019, sur invitation de Cari'Mam (voir encadré). Une grande partie de la rencontre a porté sur le projet de mise en place d'une vingtaine de balises acoustiques sous-marines tout le long de l'arc antillais, de Trinidad aux Bermudes. Ces balises immergées vont enregistrer les chants des mammifères marins sur un rayon de 10 miles nautiques (18,5 km) pendant une minute, suivi d'un arrêt de quatre minutes afin de ménager les batteries. La balise confiée à Saint-Martin sera posée durant la première semaine de janvier 2020, hors de la Réserve naturelle, au large de Tintamare. Les balises d'Anguilla et de Saint-Barth seront mises en place en tenant compte de la position de celle de Saint-Martin, afin que la surface couverte soit

la plus étendue possible. Les balises vont enregistrer les chants de tous les mammifères marins sur une carte SD, qui sera récupérée tous les deux mois par l'équipe de la Réserve, au moment de changer les piles et de replacer une carte vierge. La carte sera traitée ensuite par un laboratoire dédié à l'Université de Toulon, où les sons seront identifiés. Les résultats feront l'objet d'un rapport. Trois autres ateliers ont été consacrés à la bonne pratique du whalewatching, à l'éducation à l'environnement en faveur des mammifères marins et à la réalisation d'un livret d'identification en mer des mammifères marins de la grand public. À ce titre, l'Office français de la biodiversité (OFB), au travers du sanctuaire Agoa, a accordé une subvention de 11 940 euros à la Réserve naturelle pour l'achat de deux hydrophones et de sculptures pédagogiques de mammifères marins.

Financé par l'Union Européenne dans le cadre du programme Interreg Caraïbes, le projet de coopération Cari'Mam vise à créer un réseau entre les gestionnaires d'aires marines protégées de la Caraïbe pour la préservation des mammifères marins. Il propose notamment le développement d'outils communs de gestion et d'évaluation, ainsi que l'accompagnement du développement du whalewatching dans une démarche durable et respectueuse des animaux.

Séance d'entraînement d'immersion d'une balise





# Compte-rendu du comité consultatif du 26 juin 2019



## Réserve naturelle nationale de Saint-Martin

Comité consultatif du 26 juin 2019

### Bureau de la réserve naturelle, Hope Estate

À l'ordre du jour :

- Rapport d'activités 2018
- Présentation du budget 2018
- Présentation du budget prévisionnel 2019
- Actions prévisionnelles et en cours
- Modification de la redevance sur les activités commerciales
- Demandes d'autorisations de nouvelles activités commerciales (plaisance et restauration)
- Questions diverses

#### Relevé de décisions

Étaient présents :

- Sylvie Feucher, préfète
- Jérôme Peyrus, représentant de la DEAL (procuration d'Alain Brondeau, Conservatoire du littoral)
- Marie-Dominique Ramphort, conseillère territoriale
- Georges Gumbs, président du Conseil économique, social et culturel de Saint-Martin
- Bulent Gulay, président de l'association Métimer (procuration d'Amandine Vaslet, scientifique)
- Michael Wéry, représentant du directeur de la mer de Guadeloupe
- Nadia Dominique, représentante de la DEAL
- Georges Richardson, président de l'association SGOMI
- Jeannette Boirard, coordinatrice socioprofessionnelle
- Antony Grolleau, chef police de l'environnement AFB / ONCFS

Réserve naturelle :

- Harvé Viotty, président de l'AGRNN
- Pierre Aliotti, vice-président de l'AGRNN
- Brigitte Delaître, secrétaire de l'AGRNN
- Bruno Lizé, expert-comptable
- Nicolas Maslach, directeur
- Julien Chalifour, chargé de mission scientifique
- Franck Roncuzzi, responsable pôle technique et police de la nature
- Christophe Joe, garde
- Ashley Daniel, garde animatrice

Concernant l'arrêté n°2018-38 PREF/STMDD, qui fixe la liste des membres du comité consultatif, Brigitte Delaître remarque que plusieurs membres vivent en Guadeloupe et ne sont pas présents. Elle suggère que cet arrêté soit modifié afin d'inclure davantage de membres résidant à Saint-Martin.

#### Entrée de séance

• La préfète Sylvie Feucher ouvre la séance en attirant l'attention sur le fait que l'île souffre sur le plan de la biodiversité et tout particulièrement les étangs. Elle souligne qu'il est urgent de travailler sur ces questions.

- **Bruno Lizé, expert-comptable, présente un powerpoint du budget 2018.**

Commentaires :

- La préfète demande pourquoi les passeurs de Pinel ne sont assujettis à aucune taxe ou redevance. Nicolas Maslach lui répond que l'activité de transports de passagers est régie par les douanes, qui, si elle était perçue, pourraient reverser la taxe correspondante au Conservatoire du littoral.
  - Michaël Wéry demande ce qui empêche la réserve naturelle de percevoir cette taxe. Nicolas Maslach lui répond qu'un arrêté ministériel a décidé qu'un navire en NUC verse la taxe aux douanes. Il propose de modifier l'arrêté préfectoral existant pour que la redevance applicable dans la réserve sur les activités commerciales inclue les navires en NUC. Franck Roncuzzi précise que cette redevance s'élevait à 120 000 euros en 2016 et qu'elle s'élève à seulement 25 000 euros pour les six premiers mois de 2019, l'une des conséquences post-Irma. Nicolas Maslach ajoute que cette redevance est déclarative, que les opérateurs bénéficient d'une autorisation des Affaires maritimes et de la réserve naturelle et que toutes les activités ne sont pas autorisées.
  - La préfète demande des explications sur le montant des déplacements professionnels et demande de faire attention à bien maîtriser ce poste. Bruno Lizé ajoute qu'une partie de ces déplacements sont remboursés par les organisateurs des différents comités, réunions, etc.
  - Marie-Dominique Ramphort demande des précisions sur le montant élevé des consommables. Il lui est répondu que ce poste comprend le carburant, les uniformes et certains équipements, comme les bouées de mouillage et de démarcation.
  - La préfète s'étonne du montant des frais bancaires. Marie-Dominique Ramphort explique que les services bancaires sont particulièrement élevés à Saint-Martin.
  - Nicolas Maslach précise que la subvention d'État, d'un montant de 258 924 € n'a pas changé depuis des années, et qu'il est donc important de développer des outils financiers pour maintenir les activités. Concernant la masse salariale, il explique qu'il existe des primes, de plongée par exemple, et que l'ancienneté de plusieurs salariés justifie leurs salaires.
  - À Marie-Dominique Ramphort, qui demande si la collectivité peut faire appel à la réserve pour plonger sur les épaves, Nicolas Maslach répond que cela a déjà été proposé, mais que ces plongées doivent avoir lieu le week-end, en dehors des heures de travail.
  - Bruno Lizé termine la présentation du budget sur un résultat assez élevé de 63 000 € fin décembre 2018, la cause en étant le versement des indemnités d'assurances.
  - **Bruno Lizé, expert-comptable, présente un powerpoint du budget prévisionnel 2019.**
- Ce budget a déjà été présenté à la DEAL afin que la réserve naturelle puisse obtenir la subvention d'État.
- Aude Berger a été recrutée début janvier dans le cadre du projet LIFE, son salaire est pris en charge à 50% par ce projet européen.
  - Le loyer des nouveaux locaux, à Hope Estate, est plus élevé que le loyer précédent, à Anse Marcel.
  - Nicolas Maslach explique que le souhait de la réserve est que les outils financiers augmentent afin d'aménager les sites pour leur protection optimale. La préfète poursuit en regrettant que les Saint-Martinois ne s'approprient pas les espaces naturels, et particulièrement les étangs. Elle compare les étangs de l'île avec l'étang de Saint-Jean, à Saint-Barthélemy, où un platelage a été récemment inauguré. Brigitte Delaître fait remarquer qu'il existait la même chose avant Irma sur l'étang de la Barrière, ainsi que plusieurs observatoires aux oiseaux et d'autres aménagements, la plupart détruits par le cyclone. Nicolas Maslach ajoute que la réserve participe à hauteur de 51% des investissements du conservatoire du littoral et qu'elle concentre ses budgets sur les espaces classés en réserve naturelle. Un contrat de convergence prévoit 1 M€ sur 5 ans pour les étangs, principalement pour leur aménagement. Il est prévu de reconstruire des sentiers sur les étangs et de développer le birdwatching. Il existe aussi un projet de reconquête de la mangrove avec le Rotary Club.
  - Michaël Wéry demande s'il est prévu de reconstituer les équipements sur les étangs. Nicolas Maslach répond que la réserve va reprendre à sa charge de nombreux projets sur les étangs, pour le

Conservatoire du littoral. Franck Roncuzzi informe qu'à la suite d'Irma la réserve avait un accord avec l'AFB pour une subvention de 360 000 €. La réserve a perdu ces fonds après que le Conservatoire lui ait dit que les biens étaient assurés, ce qui s'est avéré faux.

- La préfète demande pourquoi le comité consultatif n'inclue pas le rapport d'activité du Conservatoire. Nicolas Maslach lui répond que c'était le cas dans le passé, mais que depuis trois ans le Conservatoire a souhaité avoir son propre comité consultatif.

- La préfète poursuit en demandant pourquoi deux organismes ne se parlent pas alors qu'ils travaillent dans le même domaine. Nicolas Maslach répond que la réserve et le Conservatoire étaient partenaires mais que la réserve est devenue prestataire du Conservatoire. Il estime que cette situation est insatisfaisante, d'autant que la réserve investit 51% sur des projets qui ne la concernent pas. Michaël Wéry suggère que l'État aide à gérer ces différends.

#### • **Franck Roncuzzi présente les activités du pôle technique et police de la nature**

Il rappelle que 295 jours/agents ont été travaillés sur le terrain en 2018 pour le compte du Conservatoire, sans contribution financière. Les suivis scientifiques n'étant pas inclus dans ces jours/agents.

- La préfète remarque que huit PV en un an, ce n'est pas beaucoup. Elle propose d'intensifier ces PV et demande un bilan mensuel de l'activité police de la réserve. Elle demande qu'un agent de la réserve participe une fois par mois à la réunion de police hebdomadaire, dès septembre 2019. Elle veut également voir avec le procureur si les enquêtes sont suivies de faits. Elle souhaite que tout le monde se sente concerné. Franck Roncuzzi ajoute que le procureur ne poursuit pas les contrevenants étrangers.

#### • **Julien Chalifour présente les activités du pôle scientifique**

- La préfète aborde le sujet des pontes de tortues et des sargasses. Nicolas Maslach remarque que le ramassage des sargasses est inutile sur les espaces naturels, où l'on n'a aucun intérêt à les retirer.

- La préfète demande où en est la convention avec l'association des propriétaires des Terres Basses. Elle ajoute qu'elle a demandé à la DEAL d'user d'une vigilance particulière aux Terres Basses, surtout en ce qui concerne la construction de murs en bordure des plages. Julien Chalifour souligne que les Terres Basses représente le premier site de ponte des tortues marines sur la partie française.

- Au sujet des sargasses, Michaël Wéry explique que son service s'est appuyé sur le rapport sargasses (à bord du bateau de la réserve) pour faire des propositions à la collectivité, qui lui a fait faux bond.

- Concernant la nouvelle maladie du corail, Georges Gumbs demande s'il ne serait pas possible de solliciter l'AFB pour comprendre ce qui se passe. Julien Chalifour répond que les études faites en Floride suspectent les eaux de ballast des bateaux de croisière et de transport d'en être à l'origine. Nicolas Maslach ajoute que c'est l'une des raisons pour lesquelles la réserve veut conserver des zones interdites de mouillage.

#### • **Modification de la redevance sur les activités commerciales**

Nicolas Maslach présente la redevance perçue par les sociétés commerciales auprès de leurs clients, d'un montant de 2 euros. Il informe que la réserve naturelle souhaite faire passer cette redevance de 2 à 5 euros, mais qu'elle reste toutefois à 2 euros pour les prestations jusqu'à 30 euros. Il explique que les opérateurs de la partie hollandaise demandent 5 dollars à leurs clients, mais reversent 2 euros à la réserve. Franck Roncuzzi et Ashley Daniel sont en charge de la collecte de cette redevance. Il existe des contrôles sur le terrain et les tricheurs, qui ont par exemple embarqué davantage de passagers que ce qu'ils ont déclaré, sont temporairement interdits de réserve.

- Michaël Wéry rappelle que les opérateurs doivent demander l'autorisation de la direction de la mer après avoir été autorisés par la réserve naturelle et que l'on veut que tout le monde soit en règle. Il

parle également de réduire la distorsion entre pavillons français et pavillons étrangers. Il insiste pour que les opérateurs obtiennent d'abord l'autorisation de la réserve avant d'obtenir celle de son service.

#### **Les membres du comité valide la modification de la redevance sur les activités commerciales.**

- La préfète annonce qu'il faudra modifier l'arrêté préfectoral pour y inclure les navettes de Pinel et ajoute qu'il sera nécessaire que les passeurs mettent en place une ticketterie, qui est une obligation pour les transporteurs de passagers.

#### **• Demandes d'autorisations de nouvelles activités commerciales (plaisance et restauration)**

La société Caribbean Bodyboard demande une AOT pour stocker son matériel sur la réserve naturelle. Avis négatif de la réserve. La vitesse étant limitée à 5 noeuds dans la réserve et les "sea bobs" étant interdits, peut-on autoriser l'usage de ces engins nautiques?

La société Donuts Dream demande une autorisation d'exploiter depuis Cul-de-Sac et Pinel. Cette société ne souhaite pas concurrencer les passeurs de Pinel. Michaël Wéry fait remarquer que ces embarcations ne peuvent évoluer que dans des zones abritées et qu'elles deviennent dangereuses dès qu'il y a des vagues. L'opérateur devra venir voir les Affaires maritimes afin de voir avec lui dans quelles conditions de mer il pourra exploiter. La préfète ajoute qu'elle désire qu'une étude d'impact soit faite. Bulent Gulay précise que l'opérateur a l'intention d'installer une bouée de mouillage afin de ne pas abîmer les fonds marins. Il est suggéré que l'usage de ces engins se fasse autour de Petite Clé, hors réserve naturelle. Michaël Wéry ajoute que l'exploitant est considéré par son service comme une personne sérieuse. La préfète hésite sur la décision à prendre.

Conclusion : les deux opérateurs devront présenter leur dossier à la réserve naturelle puis aux Affaires maritimes. Leur avis est réservé.

Au sujet de l'activité commerciale de restauration, Nicolas Maslach informe qu'il a sollicité l'avis d'un avocat afin de savoir qui de la réserve naturelle ou du conservatoire du littoral a la préséance pour le renouvellement des AOT de Pinel. La réponse sera rapide.

#### **• Questions diverses**

- La préfète propose que le comité consultatif se réunisse deux fois par an, une première fois en janvier et une seconde fois en juin. **Proposition validée à l'unanimité.**

- La préfète suggère la rédaction d'un règlement intérieur pour le comité consultatif.

- Elle rappelle que la réserve naturelle souhaite modifier le décret préfectoral concernant les activités commerciales sur son territoire. Cet arrêté devra être toiletté, avec la collaboration de la réserve naturelle, afin de voir ce qui doit être modifié.

#### **Conclusion**

Les débats étant clos, Nicolas Maslach demande au comité consultatif s'il est d'accord pour valider le rapport d'activités 2018, le budget 2018, le budget prévisionnel 2019 et la modification de la redevance.

Le comité consultatif valide à l'unanimité le rapport d'activités 2018, le budget 2018, le budget prévisionnel 2019 et la modification de la redevance.

La préfète Sylvie Feucher conclue en remerciant l'assemblée et donne rendez-vous en 2020 pour le prochain comité consultatif, qui aura lieu deux fois par an.

# ┌ Composition et fonctionnement du comité consultatif ┐

## Le comité consultatif de la réserve naturelle de Saint-Martin

### Sa composition et son fonctionnement

Considérant qu'il y avait lieu de renouveler les membres du comité consultatif de la Réserve naturelle de Saint-Martin et de préciser les modalités de fonctionnement de ce comité, le représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin a pris un arrêté le 3 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 14 mai 2018.

Ainsi, le comité consultatif est renouvelé pour une durée de sept ans à compter du 3 décembre 2019. Il est présidé par le préfet délégué ou son représentant.

Il est composé de trois collèges (22 membres votants) et de 11 personnalités invitées (non votants).

#### Collège n°1 : représentants de la collectivité de Saint-Martin et d'usagers

- Le président du conseil territorial ou son représentant, Daniel Gibbs - daniel.gibbes@com-saint-martin.fr
- Le membre du conseiller exécutif en charge de l'environnement ou son représentant, Marie-Dominique Ramphort - mariedominique.ramphort@com-saint-martin.fr
- Un conseiller territorial désigné à cet effet, Pascale Alix-Laborde - Pascale.ALIX-LABORDE@com-saint-martin.fr
- Le président du CESC de Saint-Martin ou son représentant, Julien Gumbs - julien.gumbs@gmail.com
- Le président de l'association Métimer ou son représentant, Bulent Gulay - bulent.anyway@wanadoo.fr
- Le représentant du conseil de quartier n°1 ou son représentant, Jimmy Gumbs - gumbsjimmy@gmail.com
- Le représentant du conseil de quartier n°2 ou son représentant, Jean-David Richardson - jddrichardson@gmail.com

#### Collège n°2 : représentants d'administrations et d'établissements publics concernés

- Le directeur de la DEAL de Guadeloupe ou son représentant, Jérôme Peyrus - jerome.peyrus@developpement-durable.gouv.fr
- Le directeur de l'agriculture et de la forêt de Guadeloupe ou son représentant, Michel Vély - megapteraone@hotmail.com
- Le directeur de la mer de la Guadeloupe ou son représentant, Michael Wéry - michael.wery@developpement-durable.gouv.fr
- Le vice-procureur près le tribunal d'instance de Saint-Martin, Yves Paillard - Yves.Paillard@justice.fr
- Le commandant de la compagnie de gendarmerie des Îles du Nord ou son représentant, Stephan Basso - stephan.basso@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Le délégué à l'Outre-mer de l'AFB ou son représentant,

Jean-Jacques Pourteau - jean-jacques.pourteau@afbiodiversite.fr

- Le délégué Outre-mer du Conservatoire du littoral ou son représentant,

Alain Brondeau - a.brondeau@conservatoire-du-littoral.fr

- Le président de la CCISM ou son représentant,

Angèle Dormoy - adormoy@ccism.com

- Le directeur de l'ATE de Saint-Barthélemy ou son représentant,

Sébastien Gréaux - sebastien.greaux@agence-environnement.fr

- Le directeur du sanctuaire Agoa ou son représentant,

Laurie Hec - laurie.hec@afbiodiversite.fr

### **Collège n°3 : personnalités scientifiques et représentants d'associations de protection de la nature**

- Amandine Vaslet, docteur en biologie marine

amandine.vaslet@rnsn.org

- Félix Lurel, botaniste

felix.lurel@wanadoo.fr

- Éric Delcroix, spécialiste tortues marines

ericdelcroix.rnpt@gmail.com

- Christophe Hénocq, archéologue

christophehenocq@hotmail.com

- Mélanie Meijer zu Schlochtern, manager Sint Maarten Foundation

Manager@naturefoundationsxm.org

#### **Personnalités invitées :**

- Le préfet de la région Martinique ou son représentant,

Franck Robine - franck.robine@martinique.pref.gouv.fr

- Le représentant du gouvernement de Sint Maarten en charge de l'environnement,

Christopher Wever - Christopher.Wever@sintmaartengov.org

- Le directeur du CarSPAW ou son représentant,

Sandrine Pivard - Sandrine.PIVARD@developpement-durable.gouv.fr

- La présidente de l'office du tourisme ou son représentant,

Valérie Damaseau - valerie.damaseau@com-saint-martin.fr

- Le président du comité des pêches ou son représentant (dès création de ce comité)

- Le président de l'association des passeurs de Pinel ou son représentant,

Vanion Hodge (courriel revient)

- Le président de l'association Megaptera ou son représentant,

Michel Vély - megapteraone@hotmail.com

- Anthony Levesque, ornithologue

anthony.levesque@wanadoo.fr

- Jenn Yerkes, présidente de l'association Les Fruits de Mer,

info@lesfruitsdemer.com

- Audrey Barbes, présidente de l'association Clean Saint-Martin,

Audy\_1988@yahoo.fr

- Georges Gumbs - georges.gumbs@gmail.com

Le rôle du comité consultatif est de donner un avis au préfet sur le fonctionnement de la réserve naturelle, sur sa gestion, sur les conditions d'application des mesures et sur les autorisations et décisions prévues par le décret de création de la réserve.

Le comité consultatif est consulté pour donner un avis sur le plan de gestion, son renouvellement et sa mise en œuvre.

Il peut demander au gestionnaire de la réserve la réalisation d'études scientifiques et recueillir tout avis en vue d'assurer la conservation, la protection et l'amélioration du milieu naturel de la réserve. Il peut déléguer l'examen d'une question particulière à une formation restreinte.

Il se réunit au moins une fois par an sur convocation de son président. Il peut inviter toute personne susceptible de l'éclairer dans ses réflexions.

Afin d'assister le gestionnaire de la réserve et le comité consultatif, le conseil scientifique territorial du patrimoine naturel de Saint-Martin est désigné pour tenir lieu de conseil scientifique de la réserve.

Le gestionnaire de la réserve adressera chaque année un compte-rendu d'activité, un bilan financier et un budget prévisionnel au préfet, président du comité consultatif.

Le secrétariat du comité est assuré par le gestionnaire de la réserve.

# 「 Bilan financier 2019



- Edition en cours -

# Budget Prévisionnel 2020

- Edition en cours -

---

# Rapport d'activité de la Réserve naturelle nationale de Saint-Martin - 2019 -

---

11-13 rue Barbuda, Hope Estate  
97150 Saint-Martin

Il est possible de télécharger ce document sur le site de la Réserve  
naturelle de Saint-Martin :

[www.reservenaturelle-saint-martin.com](http://www.reservenaturelle-saint-martin.com)

**Facebook** : [www.facebook.com/Reserve.Naturelle.StMartin](http://www.facebook.com/Reserve.Naturelle.StMartin)

Photo de couverture : © Julien Chalifour